GROUPEMENT POUR L'AMÉLIORATION
DE L'ÉLEVAGE DU TROTTEUR FRANÇAIS



BULLETIN N°143 JANVIER 2011

LE GAET VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNÉE...

DEAUVILLE AVEC DES TROTTEURS SOUS LA NEIGE ! ON AURA TOUT VU !

UN TIRAGE AU SORT DE SAILLIES DE GRANDE QUALITÉ

PAGE 6

ELEVAGE

REGLEMENT DU STUD-BOOK DU TROTTEUR FRANCAIS

EN PAGES CENTRALES



ADHÉSION 2011...

LE GAET COMPTE SUR VOUS.
VOUS ÊTES LA GARANTIE DE NOTRE INDÉPENDANCE !

VENDREDI 28 JANVIER 2011

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

UN TEMPS FORT POUR NOTRE GROUPEMENT

HARAS DU RIBARDON

61210 NEUVY AU HOULME
Tél. 02 33 12 63 54 (secrétariat-réservations)
ou M. Joël HALLAIS - 02 33 35 93 66
Tél. 02 33 35 95 17 (station de monte - réservations de sauts) **- Fax 02 33 35 29 37**

RIO DU RIB 1'12 (a4) - 1'12 (m5V)

classique



J. Hallais : "Cheval extrêmement facile, généreux qui s'adapte aux 2 spécialités, attelé-monté et d'un modèle harmonieux".

(Kaiser Soze et Gallia de Vandel par Sancho Panca)
200 € HT, à la réservation non reportables + 1 800 € HT, poulain vivant

Performances

Vainqueur du Prix de Montauban (Vincennes). Deuxième des Prix **Xavier de St Palais (G.2)**, **Hervé Céran Maillard (G.2)** (Vincennes). Troisième du **Prix de Normandie (G.1)** (Vincennes). Quatrième du Prix **Phaeton (G.2)** (Vincennes), **Critérium de Vitesse de Basse Normandie (G.2)** (Argentan), …

Origines

Fils de la classique Gallia de Vandel 1'16 classique (3e du Prix de Vincennes (G.1)) génitrice également de **Podium du Rib 1'12**, **Tornade du Rib 1'15** semi-classique…

Famille maternelle directe des champions **Memphis du Rib 1'11 E**, **Nelson de Vandel 1'13 E**, **Qualmio de Vandel 1'12 E**, **Saxo de Vandel 1'11 E**, …

MEMPHIS DU RIB 1'11

classique



(Elvis de Rossignol et Unire de Vandel par Kepi Vert)
350 € HT, à la réservation non reportables + 4 000 € HT, poulain vivant

ONE DU RIB 1'11a - 1'12m

classique



(Prix de Reva et Bourse de Bellouet par Outagon)
200 € HT, à la réservation non reportables + 3 000 € HT, poulain vivant

SANCHO PANCA 1'15

classique



(Chambon P et Dulcinee par Kalmia II)
4 000 € HT, poulain vivant

KAISER SOZE 1'12

semi-classique



(And Arifant et Charlina par James Fife)
300 € HT, à la réservation non reportables + 3 000 € HT, poulain vivant

par Pierre Julienne
Président du GAET



Chers amis éleveurs,

Avec la nouvelle année, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour notre Assemblée Générale à VINCENNES le vendredi 28 janvier 2011.

Un grand moment à ne pas manquer avec un invité d'Honneur de très grande qualité, qui est l'homme de la situation à bien des titres.

En effet Monsieur Jean ARTHUIS, ancien Ministre des finances et Président de la commission du même nom au SENAT nous éclairera sur la question fondamentale du financement de notre filière. Après une première année d'ouverture des jeux en lignes, où en sommes-nous, où allons-nous ?

De plus, le cheval il le connaît bien puisqu'il est éleveur de quelques juments, driver amateur régulier, dans un pays où les trotteurs sont rois : la Mayenne dont il est également le Sénateur et le Président du Conseil Général

Il interviendra donc en observateur très éclairé sur les différents points que nous évoquerons lors de cette assemblée générale.

Tous les éleveurs passionnés du GAET se doivent d'honorer leurs engagements pour le trot par leur présence à notre Assemblée Générale. Venez nombreux, je compte sur vous.

Janvier est également l'heure des vœux pour vous et vos proches. La santé bien sûr, le bonheur en famille, et la concrétisation de vos rêves d'éleveurs, c'est-à-dire produire un cheval qui court et qui gagne parce que vous l'aurez bien sélectionné.

Pour l'Institution je formulerai le vœu d'un plus grand esprit d'ouverture.

Le financement de notre filière est certes indispensable, mais il ne doit pas occulter les autres objectifs de notre activité :

- Que les courses restent un sport, un spectacle, un loisir pour certains avec de la convivialité sur des hippodromes accueillants avec des professionnels ouverts, communicants auprès de tous ceux qui apportent le complément du financement, et qui remplissent les hippodromes de province et de Paris. Je veux bien sûr citer en priorité les éleveurs aux côtés de nos amis les propriétaires. Ensemble ils sont le 2ème pilier du financement des courses à égalité avec les joueurs. Qu'ils soient juste respectés en tant que tel.

Je vous donne Rendez-vous le 28 janvier à Vincennes.

Bien à vous

GAET
GROUPEMENT POUR L'AMELIORATION DE L'ELEVAGE DU TROTTEUR FRANCAIS
JANVIER 2011 - N°143

SOMMAIRE

Un bulletin d'adhésion au GAET pour l'année 2011 est disponible page 7.







ISSN 1775 / 8491 • 52 BD DU 1ER CHASSEURS • BP 36 • 61001 ALENÇON CEDEX
TÉL. 02 33 31 48 74 • FAX. 02 33 31 48 32 • email : gaet2@wanadoo.fr
IMPRESSION : REKA PRINT+ - 2a, Zare Ilot-Esr - L-4385 EHLERANGE - LUXEMBOURG Tél. : 00 352 48 26 361



Rendez-vous jeudi 27 janvier 2011, à la vente organisée par Trotting Promotion, pour soutenir le GAET.

4 saillies, offertes par de généreux donateurs, seront mises en vente au profit du GAET afin de contribuer au fonctionnement du groupement.

JEUDI 27 JANVIER 2011

Le GAET a besoin de vous

NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX POUR SOUTENIR ET REMPORTER CES SAILLIES



OTELLO PIERJI 1'11

CLASSIQUE

Buvetier d'Aunou - Brettia

Département lieu de monte : 61

Saillie offerte par Mrs Amorena et Haras des Cruchettes

Prix de saillie : 4 800 € (indicatif)



QUALMIO DE VANDEL 1'12

CLASSIQUE

Gobernador - Kalmia de Vandel

Département lieu de monte : 61

Saillie offerte par le Haras de la Sauvagère

Prix de saillie : 5 000 € (indicatif)



RIO DU RIB 1'12

CLASSIQUE

Kaiser Sozé - Gallia de Vandel

Département lieu de monte : 61

Saillie offerte par le Haras du Ribardon

Prix de saillie : 2 000 € (indicatif)



ROLLING D'HÉRIPRÉ 1'11

CLASSIQUE

Dahir de Prélong - Harmony Blue

Département lieu de monte : 61

Saillie offerte par René Quintin

Prix de saillie : 6 500 € (indicatif)



VENDREDI 28 JANVIER 2011

L'ASSEMBLEE GENERALE



Comme le veut la tradition, l'assemblée générale de notre association se tiendra le vendredi précédent le prix d'Amérique, dans le hall des ventes de Trotting Promotion.

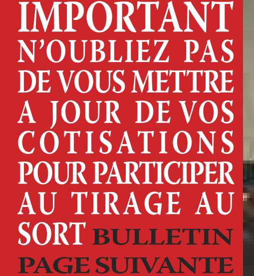
PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9H30 Accueil des participants

9H45 Ouverture de l'Assemblée Générale

- Rapport financier
- Rapport moral et rapport d'orientations par Pierre JULIENNE
- Intervention de M Philippe GERMOND - Président du PMU
- Intervention de notre invité d'honneur, Monsieur Jean ARTHUIS, sénateur et président du Conseil Général de Mayenne, ancien ministre du budget, actuel président de la commission des finances au sénat et de l'Alliance centriste
- Intervention de M. Dominique de BELLAIGUE - Président du Cheval Français
- Débat avec la salle
- Intervention du représentant du Ministère de l'Agriculture

12H00 Clôture de notre Assemblée Générale
Déjeuner au club Uranie de l'hippodrome avec
Tirages au sort de saillies et tirage spécial



IMPORTANT N'OUBLIEZ PAS DE VOUS METTRE A JOUR DE VOS COTISATIONS POUR PARTICIPER AU TIRAGE AU SORT BULLETIN PAGE SUIVANTE





TIRAGE AU SORT

TIRAGE AU SORT

DÉROULEMENT DU TIRAGE AU SORT DES SAILLIES

Un tirage au sort de saillies ainsi qu'un tirage spécial de saillies gratuites sont organisés comme de tradition lors de notre assemblée générale.
Votre présence le jour de l'assemblée générale n'est pas nécessaire pour participer à ces tirages au sort. Il vous suffit de renvoyer votre coupon-réponse joint à votre invitation à notre assemblée générale envoyée fin décembre, avant le 20 janvier à l'adresse suivante :

GAET
52 bd du 1er chasseurs
BP 36 - 61001 Alençon Cedex

- Le tirage au sort de saillies est ouvert à tous les adhérents et conjoints adhérents à jour de leur cotisation 2011.
- Vous pouvez participer au tirage au sort de 20 étalons. L'adhésion d'un conjoint donne droit à 5 choix supplémentaires.
- **Pour tous les gagnants de saillies il sera demandé 10% de son prix, à verser au GAET.**
- Les cartes de saillies gagnées ne peuvent être ni cédées, ni vendues (vous devez présenter une jument inscrite sous votre nom).
- La prime d'étalonnier, les frais éventuels d'insémination et la pension sont à la charge de l'éleveur qui a gagné la saillie, à régler au haras où stationne l'étalon.
- La somme des 10% du montant de la saillie au profit du GAET est remboursable si l'accouplement n'aboutit pas à un poulain vivant à 48 heures. Cette demande de remboursement doit être transmise par écrit au secrétariat du GAET, avant le 30 juin 2012, accompagné d'un certificat vétérinaire.

Étalon		Dépt. lieu de monte	Donateur	Prix de saillie
REPEAT LOVE	1'13	61	HARAS DE LA BROSSE	14 000 €
CAPRICCIO[1]	1'12	50	SNC HENRI LEVESQUE	6 500 €[1]
QUIDO DU GOUTIER	1'12	61	Jean COTTIN	5 000 €
ROCKLYN	1'11	61	HARAS DE FRESNEAUX	5 000 €
JAM PRIDEM	1'11	61	HARAS DE SASSY	5 000 €
JEANBAT DU VIVIER	1'10	61	HARAS DES CRUCHETTES	4 500 €
OZIO ROYAL	1'13	61	HARAS DU BOIS JOSSELYN	3 500 €
FIRST DE RETZ	1'11	14	EURL ECURIE DES CHARMES	3 000 €
GOBERNADOR	1'11	14	EURL ECURIE DES CHARMES	3 000 €
KERIDO DU DONJON	1'12	72	Christian MARECHAL & Jean-Luc JANVIER	3 000 €
SANYMEDE TIVOLI	1'13	53	Mme MASSON & KS COURTAGE	2 800 €
PAISY DREAM	1'14	61	KS COURTAGE	2 800 €
MAMBO KING	1'12	61	HARAS DE SASSY	2 800 €
OTHELLO BOURBON	1'11	53	GENES DIFFUSION	2 500 €
INFANT DU BOSSIS	1'11	61	ECURIE DU BOSSIS	2 500 €
DERBY DU GITE	1'11	53	Georges LELIEVRE	2 500 €
NI HO PED D'OMBREE	1'11	61	Jean-Raoul DESHAYES	2 500 €
JAIN DE BEVAL	1'13	14	EURL ECURIE DES CHARMES	2 500 €
GAI BRILLANT	1'14	61	Maurice GUERIN & HARAS DES CRUCHETTES	2 400 €
PAD D'URZY	1'12	61	INDIVISION PAD D'URZY	2 400 €
REPLAY OAKS	1'12	61	Gaston ALAINE	2 300 €
OBRILLANT[2]	1'12	61	HARAS D'UROU	2 200 €
EXTREME AUNOU	1'13	49	J-Ph. DUBOIS- Ec. LIBERTY – H. des RIVETTES	2 200 €
MICKAEL DE VONNAS	1'12	52	KS COURTAGE	2 000 €
JOKER DE ROZOY	1'13	14	Jean de MONDESIR	2 000 €
HASTING	1'14	61	Jean de MONDESIR	2 000 €
HORSE DU CHENE	1'14	14	ECURIE CLAUDE GUEDGJ	2 000 €
NOBODY DU CHENE	1'13	36	ECURIE CLAUDE GUEDGJ	2 000 €
KALAHARI	1'12	50	HARAS DE SAINT URSIN	2 000 €
QUOPECK	1'11	14	Les copropriétaires COPECK	2 000 €
ORIGANO LAP	1'12	62	Egli KONRAD	2 000 €
LEJACQUE D'HOULBEC	1'11	61	A. AMORENA & HARAS DES CRUCHETTES	2 000 €
NAHAR DE BEVAL	1'12	14	EURL ECURIE DES CHARMES	2 000 €
MILORD DU CHENE	1'14	14	ECURIE CLAUDE GUEDGJ	2 000 €
PRINCE DE MONTFORT	1'10	61	Philippe DAUPHIN & ECURIE GUARATO	2 000 €
QUITUS DU MEXIQUE	1'11	14	ECURIE PODIUM	2 000 €
BON CONSEIL	1'15	50	HARAS DE SAINT URSIN	1 800 €
OVERTRICK	1'12	61	ELEVAGE MADRIK	1 600 €
LAND DANOVER	1'12	14	HARAS DE PITZ	1 500 €
GROS GRAIN	1'14	49	J-Ph.DUBOIS – Ec. ETOILE - H. des RIVETTES	1 500 €
NAÏF PHI	1'13	36	HARAS DE VISAIS	1 500 €
CEDRE DU VIVIER	1'13	50	HARAS DU VIVIER	1 500 €
QUENTUCKY	1'12	50	HARAS DU VIVIER	1 500 €
IPSON DE MORMAL	1'11	61	HARAS DE FLIGNY	1 500 €
INSTALL	1'12	53	ECURIE LE TREMOND	1 500 €
FULL ACCOUNT	1'13	61	HARAS DE LA PERRIERE	1 500 €
OPEN CHARM	1'12	53	HARAS DE LA BEUNELIERE	1 500 €
MODERN JAZZ	1'12	14	HARAS DE FRESNEAUX	1 500 €
HERMES DE PERICARD	1'12	50	EURL ECURIE DES CHARMES	1 500 €
RALF D'ERONVILLE	1'15	41	HARAS DE BRUNEL	1 400 €
REVEL D'ANAMA	1'12	35	Raymond BONNEL	1 300 €
BASSANO	1'14	29	SNC HENRI LEVESQUE	1 200 €
MON JEU DIAM	1'14	36	Huguette AKNIN	1 200 €
NAVAJO VICI	1'12	14	HARAS DE PITZ	1 200 €
JENKO	1'13	49	J-Ph. DUBOIS – Ec. ETOILE - H. des RIVETTES	1 200 €
IPSOS DE MONTFORT	1'13	61	HARAS DE MORVILLIERS	1 200 €
QUARTZ DE CALENDES	1'13	80	HARAS DE MORVILLIERS	1 200 €
KID DE CHENU	1'13	72	HARAS DE CHAUDERUE	1 200 €
IVAN D'OCCAGNE	1'13	53	HARAS DE VISAIS	1 200 €
HIMO JOSSELYN	1'13	36	HARAS DU BOIS JOSSELYN	1 200 €
LAND DU COGLAIS	1'13	41	ELEVAGE RIVAILLON	1 200 €
CANADA	1'14	50	Egli KONRAD	1 000 €
CHAILLOT	1'13	72	SNC HENRI LEVESQUE	1 000 €
KLEYTON	1'12	14	EURL ECURIE DES CHARMES	1 000 €
OHNOUS MADRICK	1'13	14	ELEVAGE MADRIK	1 000 €

1 CAPRICCIO : sub-fertil – montant de la saillie 2010
2 OBRILLANT : 150 € ht frais insémination

TIRAGE SPECIAL

8 € LE BILLET **OFFRE SPECIALE**

5 BILLETS POUR 30 € SEULEMENT

soit une **ÉCONOMIE DE 10 €**

La présence à l'assemblée générale n'est pas obligatoire pour participer. Vous pouvez joindre le règlement de vos billets sur le même chèque que votre cotisation 2011 et/ou votre réservation de repas.
Les réglements des billets pour le TIRAGE SPECIAL sont à retourner avant le 20 janvier 2011 au GAET : BP 36 - 52 bd du 1er chasseurs - 61 001 Alençon Cedex

Possibilité d'en acheter sur place le matin de l'Assemblée



QUATRE JUILLET 1'13
Love You - Hangone
Département lieu de monte : 61
Saillie offerte par Jean-Pierre Dubois
Prix de saillie : 12 000 €.HT



MEAULES DU CORTA 1'10
Voici du Niel - Cigale Dép. lieu de monte : 61
Saillie offerte par J-P Barjon
& Haras des Cruchettes
Prix de saillie : 5 500 €.HT



GAZOUILLIS 1'12
Lutin d'Isigny - Utiska
Département lieu de monte : 42
Saillie offerte par les Haras nationaux
Prix de saillie : 3 200 €.HT



BULLETIN D'ADHESION 2011

AU GROUPEMENT POUR L'AMÉLIORATION DE L'ÉLEVAGE DU TROTTEUR FRANÇAIS

❑ Oui, j'adhère au GAET pour l'année 2011

Merci de nous retourner ce bulletin d'adhésion le plus rapidement possible. Le GAET est indépendant grâce à vos cotisations.

M Mme Mlle **Nom** **Prénom**
Raison sociale
Adresse
Code Postal **Ville**
Téléphone **Portable** **Fax**
E.mail
Nombre de poulinières **Adhérent conjoint : Nom** **Prénom**

Cotisation annuelle

*Seules les dix premières poulinières sont prises en compte pour le calcul de la cotisation annuelle 2011.

Date :
Signature :

	Montant
Cotisation annuelle (droit fixe comprenant l'abonnement au Bulletin)	45 €
1ère poulinière : si oui = **+ 15 €**	+ .... €
Poulinière(s) suivante(s) : nombre*......x 8 €	+ .... €
Conjoint(e) adhérent(e) : non = 0 € oui = + 8 €	+ .... €
Montant de la cotisation	= .... €

❑ **Je souhaite recevoir le timbre de l'année 2011 en retour**
❑ **Je souhaite recevoir un reçu de mon adhésion 2011**

52 bd du 1er chasseurs - BP 36 - 61001 Alençon Cedex - Tél : 02 33 31 48 74 - Fax : 02 33 31 48 32

COUPON A RETOURNER AVEC VOTRE REGLEMENT A L' ADRESSE CI-DESSUS

par Sophie DANVY
IFCE Département recherche
et développement

Les réunions régionales 2010 : la sélection est essentielle

Les réunions régionales ont eu lieu comme à l'accoutumé durant le dernier trimestre. Pour 2010 nous souhaitions un échange autour des différents outils de sélection qui sont à notre disposition. Chromosome, allèle, Blup, génomique, autant de terme que l'IFCE a su nous présenter avec brio. L'article ci-après de Sophie DANVY résume cette intervention qui a su soulever de nombreuses interrogations auprès des éleveurs présents.

La place de la sélection en élevage trotteur

L'amélioration des techniques observées ces dernières décennies a permis de faire de très gros progrès en matière de conduite d'élevage, d'entraînement des chevaux trotteurs et de leur utilisation en course. Les diminutions régulièrement observées des réductions kilométriques réalisées par les performers le montrent bien. Une partie de cette amélioration est sans aucun doute due à la sélection des reproducteurs. Pourtant, si la sélection anime toujours les débats entre éleveurs, sa pratique ne fait pas l'unanimité et les outils mis à disposition restent trop souvent mal compris ...
Les 6 réunions techniques proposées chaque année par le GAET ont permis de faire le point sur les outils disponibles et ceux dont on pourrait disposer à l'avenir.

Retour vers des bases qui permettent de mieux comprendre les outils objectifs de caractérisation

La sélection fait elle toute la performance d'un cheval ? Toute, non bien sûr ... mais en partie OUI ! Et c'est cette partie que les outils tels que les indices génétiques cherchent à améliorer.
Performance = Expression des gènes
+ Effet de l'environnement
Les gènes sont des parties des chromosomes permettant l'expression des caractères.
Il est possible d'estimer la part que représente l'expression des gènes lorsque l'on compare les individus d'une population, c'est ce que l'on appelle l'héritabilité (h^2).
Dans le cas de la performance en course au trot, le critère « gains annuels par départ » a une héritabilité de 0,25. Cela signifie que 25% des différences observées entre individus au sein d'une population ont une origine génétique. Certes, une telle valeur ne permet pas de prédire la production de cracks à coup sûr mais elle est suffisante pour espérer améliorer génétiquement les performances. Les éleveurs le savent bien, c'est pourquoi ils accordent une grande importance au choix des étalons.

Des outils de caractérisation toujours à disposition des éleveurs

Les indices de performance et génétiques sont mis à disposition des éleveurs pour leur permettre de comparer les carrières en course des chevaux et mieux cerner le potentiel héréditaire des reproducteurs :

- L'ITR (indice de performance pour les courses au trot) synthétise les résultats en course du cheval sur une année. Il est centré sur 100 :
  - la moitié des chevaux ont un indice supérieur à 100, 17% ont un indice supérieur à 120 et moins de 2% ont un indice supérieur à 140 ;
  - le meilleur indice de performance en 2010 est de 165.
- Le BTR (indice génétique) estime le potentiel héréditaire des reproducteurs pour l'aptitude à la course au trot. Il fait la synthèse des informations connues sur le cheval lui-même et ses apparentés. Il est centré sur zéro, qui correspond au niveau des chevaux nés en 1970. Le niveau génétique moyen de la population est en progression, ainsi :
  - en 2010, il est de 39,5 pour les poulains nés en 2009 ;
  - le meilleur BTR 2010 est de + 63 pour les étalons, avec un BTR moyen des étalons utilisés de + 44,8.

Les BTR sont des indicateurs objectifs de la qualité des reproducteurs. Le CD, coefficient de détermination, indique la précision avec laquelle l'estimation a été réalisée. Grâce au BTR et au CD, il est possible de déterminer l'intervalle de confiance, c'est à dire l'intervalle dans lequel on a 95% de chance de trouver la vraie valeur du cheval (cf. schéma ci dessous).

Schématisation des intervalles de confiance de 2 étalons TF



Cela permet de mesurer les risques que l'on prend en choisissant un jeune mâle moins connu par rapport à un étalon déjà confirmé.

Perspectives : la génomique

En 2007, le séquençage complet du génome équin a permis de créer un nouvel outil la « puce SNP ». Elle permet de déterminer les différences observées entre les individus en 54 000 points de l'ADN. Il devient maintenant possible d'étudier très finement si des différences sont observées lors de l'expression de certaines performances ou de certaines anomalies.
Un grand projet (GENEQUIN) concernant le Trotteur est déjà en cours. Ce projet recherche d'éventuels marqueurs de l'ADN qui seraient en relation avec l'expression de 2 anomalies : l'ostéochondrose d'une part et le cornage d'autre part. Ces recherches laissent espérer l'obtention de tests permettant de prédire les individus susceptibles de développer ces anomalies.
Le talent de l'éleveur, de l'entraîneur ou du driver s'exercera d'autant mieux sur une bonne génétique. On a donc intérêt à produire un cheval sain et potentiellement adapté à son utilisation. Ces nouveaux outils de caractérisation sont développés pour vous y aider !

En conclusion : des débats enrichissants !

Les débats qui ont suivis les réunions régionales ont été très enrichissants. Ils ont permis de s'interroger de façon très pertinente sur les pratiques en matière de sélection et les pistes d'amélioration possible. De nombreuses questions ont ainsi pu être posées :

- **La pratique de l'inbreeding est-elle intéressante ?** Elle essaye de favoriser l'expression des « bons gènes » d'un ancêtre performer. Mais il est important de ne pas laisser la consanguinité augmenter trop fortement dans l'élevage car les conséquences peuvent être plus néfastes que bénéfiques. Des sites Internet existent permettant de gérer au mieux la diversité génétique des reproducteurs.
- **Le fait de courir déferrer de 2 ou des 4 pieds influence-t-il la performance et l'évaluation génétique des chevaux et, est-il possible d'en tenir compte dans l'indexation ?** Tout facteur influençant la performance peut être pris en compte lors de l'indexation mais il faut pour cela que ces informations soient disponibles lors de l'analyse des résultats en course. Ce qui n'est malheureusement pas le cas actuellement... mais si cette information est un jour transmise, il deviendra possible d'étudier les éventuelles incidences de cet effet.
- **Pourquoi n'utilise-t-on pas une base mobile pour présenter les BTR comme cela est fait lors de l'indexation des disciplines sportives (CSO, Dressage et CCE) ?** C'est quelque chose que l'on pourrait facilement mettre en place lors de l'indexation, dès lors qu'une demande officielle des socioprofessionnels nous est faite. ... attention cela modifiera complètement les repères actuels mais l'utilisation des index devrait en être facilitée.

les questions, nombreuses, ont fait de ces journées un moment fort d'échanges et de convivialité !



Les réunions régionales 2010 en photos

Nous avons à cœur d'organiser ces réunions régionales annuelles, et sommes heureux de constater que vous êtes de plus en plus nombreux chaque année. Merci de votre présence pour ces journées au combien importantes.



Nort-sur-Erdre,
le 26 octobre 2010
Accueil des responsables.

Nort-sur-Erdre,
le 26 octobre 2010
Malgré la fraicheur et les problèmes de carburant, les éleveurs se sont déplacés.



Nort-sur-Erdre,
le 26 octobre 2010
François Gorioux anime l'intervention sur la sélection dans l'élevage trotteur.

Nort-sur-Erdre,
le 26 octobre 2010
Table ronde des éleveurs locaux.



Coudeville sur Mer
le 28 octobre 2010
La table ronde donne aussi la parole aux éleveurs de bovins.

Coudeville sur Mer
le 28 octobre 2010
Un public actif et intéressé.



Vichy,
le 9 novembre 2010
Comme d'habitude, la salle est pleine.

Vichy,
le 9 novembre 2010
Le président présente le programme.



Vichy,
le 9 novembre 2010
Les éleveurs locaux donnent leur façon de sélectionner dans leur élevage.

Vichy,
le 9 novembre 2010
La responsable de l'INRA nous explique les outils de sélection.



Argentan,
Le 15 novembre 2010
Vue générale de la salle.

Argentan,
Le 15 novembre 2010
Table ronde des éleveurs locaux.



Argentan,
Le 15 novembre 2010
Présentation du programme par le président en présence de deux de ses vice-présidents.

Argentan,
Le 15 novembre 2010
Responsable du Haras du Pin présentant la nouvelle organisation de l'IFCE.



Agen,
le 12 décembre 2010
Beaucoup de présents mais on sent la fraîcheur : ces dames ont froid !!

Agen,
le 12 décembre 2010
Le responsable, Jean-François Bassard, du haras de Villeneuve/Lot expose les nouveautés de l'IFCE.



Agen,
le 12 décembre 2010
Le docteur vétérinaire Sylvie Meyrier reste très attentive aux différents exposés.

Agen,
le 12 décembre 2010
Le président et le responsable de cette réunion, Gérard Pampouillé.

par Stéfan Deleuze
Université de Liège (Belgique)
Article fourni par l'IFCE

Rétention placentaire : à traiter comme une urgence

La rétention placentaire chez la jument est une pathologie grave qui doit être traitée comme une urgence. L'instauration d'un traitement précoce est le meilleur garant du succès.



Vérifier l'état des enveloppes après le poulinage.
© Frédérique Grosbois

Le délai à partir duquel on considère qu'il y a rétention placentaire varie selon les auteurs mais en pratique on peut définir la rétention placentaire comme étant : "la non-expulsion des enveloppes fœtales en tout ou en partie dans un délai de 4 heures après l'expulsion du fœtus".

La fréquence de rétention placentaire rapportée varie de 2 à 10%. Il s'agit de la complication post-partum la plus fréquemment observée chez la jument. L'incidence de rétention est augmentée chez les juments de trait. De même, tout ce qui peut interférer avec la qualité des contractions du myomètre (les dystocies, les juments de plus de 15 ans, l'inertie utérine, l'hypocalcémie, l'hydro-allantoïde, les avortements, la césarienne, les placentites, les juments ayant déjà présenté une rétention auparavant) augmente les risques de rétention placentaire.

Comment le diagnostiquer

Le diagnostic est généralement simple à poser. Cependant, des cas de rétentions complètes (plus rares) ou partielles sont possibles et doivent être suspectés si les enveloppes sont endommagées ou pas du tout retrouvées après le poulinage. Afin de s'assurer qu'il n'y a pas rétention partielle des enveloppes, le placenta doit idéalement être étalé après expulsion afin de vérifier son intégrité. Les degrés de complications sont extrêmement variables : ils vont de l'absence de signes cliniques à la mort de la jument. Les signes observés sont donc ceux associés à la métrite, le retard d'involution utérine, la résorption de toxines et le choc, la septicémie, la fourbure.

Comment le traiter

La précocité de la mise en place du traitement en améliorera son efficacité. Celui-ci comprendra des AINS, une antibiothérapie à spectre large et suivant le statut vaccinal de la jument un sérum antitétanique ou une vaccination. Le traitement complémentaire préventif de la fourbure pourra comprendre des douches des membres, des tranquillisants, des supports de fourchette, des dérivés d'héparine… L'extraction manuelle des enveloppes fœtales souvent réalisée sur le terrain n'est pas recommandée. En effet, cette technique comporte plusieurs risques non négligeables : risques d'augmenter la contamination du milieu utérin ; désengrènement des sites placentaires extrêmement difficile et quelle que soit la délicatesse de l'opérateur, et même si les enveloppes semblent intègres par extraction, un bon nombre des micro-villosités risquent de se déchirer, se séparer du reste de l'allantoïde et rester prisonnières des cryptes endométriales.
De la même manière, le tissu endométrial peut être lésé par les tractions et des hémorragies diffuses, des hématomes et des lésions endométriales peuvent en résulter. C'est pour ces mêmes raisons que, afin d'éviter les tractions intempestives et les déchirures, l'on recommande de faire des nœuds dans les membranes fœtales qui pendent. Pour obtenir l'expulsion des enveloppes, le traitement de choix est l'ocytocine (IM ou en perfusion). Les juments présentant des facteurs de risque importants, devraient être traitées systématiquement dès 3 heures post-partum. Outre les traitements systémiques déjà évoqués, la métrite peut faire l'objet de traitements par voie locale. Les traitements locaux consistent en lavages utérins avec de l'eau salée (90g pour 4 à 8L d'eau) à 40-45°C. Une injection d'ocytocine est administré à la fin du dernier flush, et pour autant que son état le permette (fourbure), la jument est ensuite sortie pendant quelques instants.

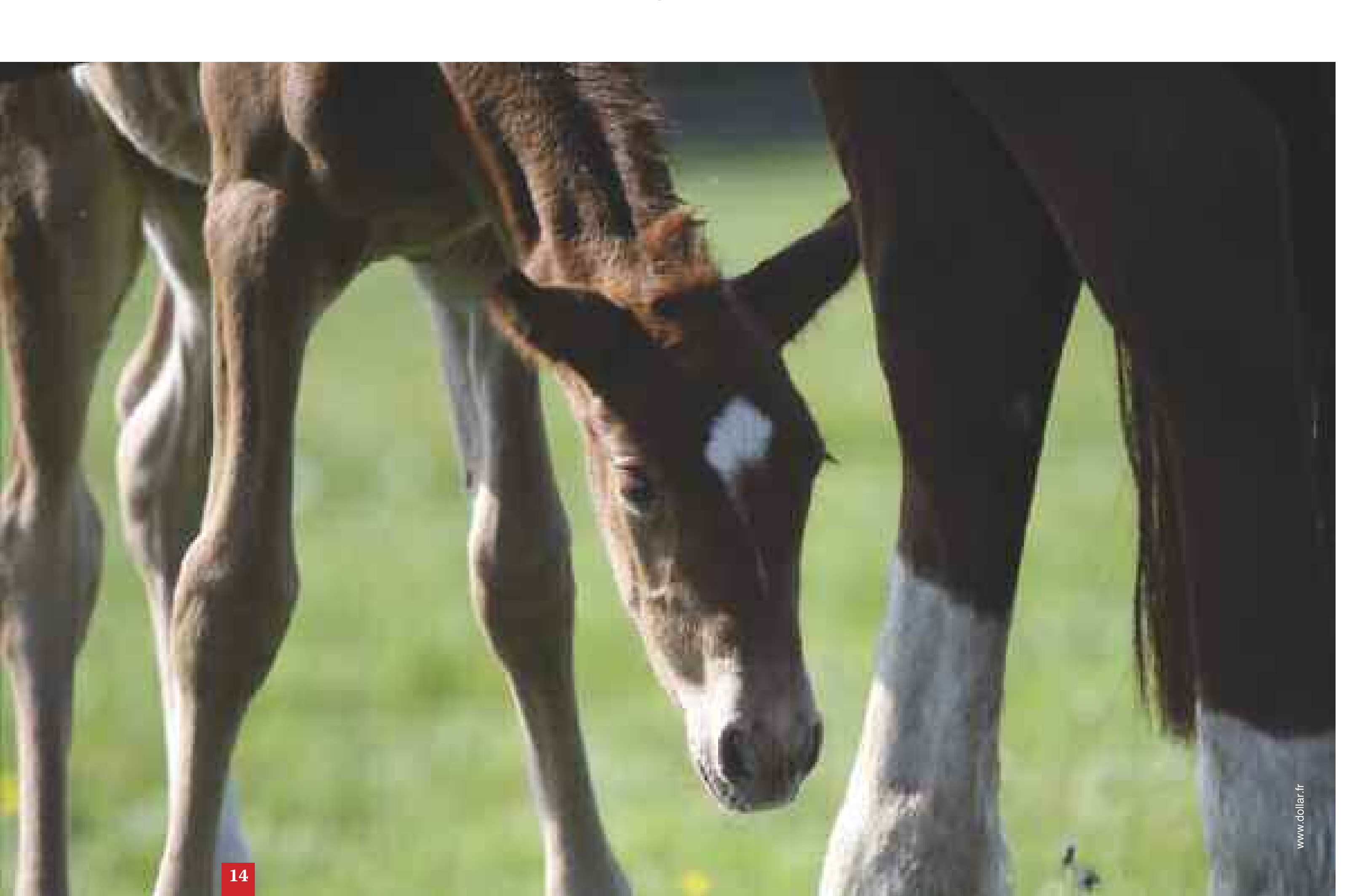
Un traitement précoce est le meilleur garant du succès

La rétention placentaire chez la jument est une pathologie grave qui doit être traitée comme une urgence. L'instauration d'un traitement précoce est le meilleur garant du succès. Le traitement est médical et repose sur l'ocytocine, l'antibiothérapie, le traitement du choc et la prévention de la fourbure. L'extraction manuelle comporte un nombre important de risques de complications qui font que cette pratique n'est PAS une technique de choix chez la jument.
Moyennant une prise en charge adéquate et précoce du cas et un monitoring régulier de la jument, le placenta peut être laissé in situ pendant plusieurs jours sans affecter l'avenir reproducteur de la jument. ■

par le Dr Sylvie MEYRIER
vétérinaire, chef de centre en
insémination et reproduction
des équidés, 31370 BERAT

Le transfert de l'immunité au poulain

Les poulains naissent immunocompétents donc peuvent déclencher une réponse immunitaire à un pathogène spécifique. Mais il faut entre 10 et 14 jours pour que l'immunité soit efficace et protectrice (temps de synthèse des immunoglobulines). Donc, dans ce laps de temps, le poulain est très vulnérable aux agents infectieux. Il est donc essentiel pour les poulains de recevoir une immunité passive via le colostrum de leur mère pour les protéger au cours du premier mois de leur vie. Les immunoglobulines de la mère ne traversent pas la barrière placentaire pendant la gestation donc le poulain est à la naissance dépourvu d'immunoglobulines : il nécessite l'ingestion du colostrum puis l'absorption des immunoglobulines pour obtenir une immunité passive.


www.dollar.fr

Le colostrum, élément essentiel

Le poulain naît dépourvu d'immunoglobulines (anticorps), éléments indispensables à la protection contre les infections. Avant d'avoir fabriqué ses propres anticorps (2 mois environ), sa protection est assurée par les anticorps contenus dans le **colostrum** (premier lait de la jument).

La jument produit 1,5 à 2 litres de colostrum dans les 24 heures qui suivent le poulinage. Le colostrum est absorbé correctement par le tube digestif du poulain **dans les 12 premières heures** après la naissance, de façon beaucoup moins efficace entre 12 et 24 heures et **il n'est plus absorbé après 24 heures**.

La qualité et la durée de la protection du poulain (transfert de l'immunité) est fonction de la **concentration des anticorps dans le sang du poulain**. À 24 heures, elle doit être ≥ 8 g/l.

Lorsque cette concentration de 8 g/l n'est pas atteinte on a un déficit du transfert de l'immunité qui entraîne un risque plus important pour le poulain d'avoir une infection dans les deux premiers mois.

Ce déficit du transfert de l'immunité se produit dans 30 % des cas, principalement :

- si le colostrum est de mauvaise qualité (concentration en immunoglobulines < 60 g/l, chez certaines juments âgées),
- si la jument a perdu du lait avant le poulinage,
- si le poulain n'a pas tété avant 6 heures.
- si le tube digestif du poulain est immature

Comment contrôler la qualité du colostrum

- **S'assurer que le poulain a bien tété avant 6 heures**. Si le poulain tarde à téter, ne pas hésiter à **traire la jument** et **donner 250-500 ml au biberon** ou demander au vétérinaire de le passer à la sonde.
- **Mesurer la qualité du colostrum** avec le colotest.

Mode d'emploi du colotest :

- déposer une goutte de colostrum sur la vitre,
- refermer et lire la quantité d'IgG en g/l:

< 40 g/l = mauvais colostrum
40 < colostrum < 60 = colostrum moyen
> 60 g/l = bon colostrum





Conduite à tenir :

Mesure au colotest > 60 et le poulain tête bien	Prélever 200 ml sur une mamelle après que le poulain ait tété. Congeler à - 20 ° C. Conserver 1 an au maximum.
Mesure au colotest entre 40 et 60	Laisser tout le colostrum au poulain. Supplémenter éventuellement avec 250-500 ml de colostrum congelé (ci-dessous)
Mesure au colotest < 40 ou le poulain faible, tête mal,...	Supplémenter le poulain avec du colostrum congelé. Décongeler au bain-marie à 40 ° C maximum. Donner le colostrum au biberon ou à la sonde naso-oesophagienne le plus tôt possible (avant 12 heures). Donner au moins 1 litre en prises de 250-500 ml toutes les heures pour un poulain de 50kg.

Comment contrôler la qualité de la protection du poulain

En cas de doute, on peut effectuer un **dosage des immunoglobulines dans le sang du poulain âgé de 12 heures ou plus**. Il existe un test simple d'utilisation et rapide (1 heure). (**SNAP FOAL**)



Conduite à tenir :

Taux d'immunoglobulines	Poulain de moins de 18 heures	Poulain de plus de 18 heures
< 4 g/l	Donner 1 litre de colostrum	Demander conseil à votre vétérinaire pour une éventuelle transfusion de plasma
< 8 g/l	Veiller à l'hygiène de vie du poulain jusqu'à au moins 2 mois	
≥ 8 g/l	RAS	

Conclusion

Il est donc impératif de :

- surveiller le poulinage et prodiguer les soins appropriés dès la naissance,
- vérifier la qualité du colostrum, la quantité bue et l'efficacité du transfert d'immunité sur les poulains de plus de 12 heures,
- contacter rapidement votre vétérinaire pour un diagnostic précoce, un traitement adapté et un pronostic amélioré.

par Élise GOMAS
Juriste EQUICER 61

L'importance des contrats dans la gestion de l'entreprise

Un contrat-type offert à l'intérieur de votre bulletin

Nous ne vous le répéterons jamais assez : établissez des contrats. Il est bien évident, que devant la feuille blanche, la question « que dois je inscrire dans ce fameux contrat » n'est pas chose aisée. A ce problème, le GAET est là pour vous. Afin de vous aider dans la réalisation de votre contrat, le GAET a fait appel au CER (centre de comptabilité et de gestion des entreprises) et vous propose un contrat-type : l'option d'achat. Glissé à l'intérieur de cette revue, il sera d'une aide précieuse en temps voulu. Plus besoin de se poser tout un tas de questions, il ne vous reste plus qu'à le photocopier et à le compléter.

Quoi de plus fréquent qu'un impayé ou une remise en cause des modalités d'exécution de vos engagements. Il existe un moyen simple et assez efficace pour se prémunir de ces désagréments : il suffit de matérialiser vos engagements par écrit.

Qu'est ce qu'un contrat ?

C'est l'engagement de volonté de deux personnes physiques ou morales. Cet engagement peut être écrit ou oral. Un contrat oral est valable chaque fois que la loi n'impose pas d'écrit.
Le contrat oral est donc simple et pratique il suffit d'être d'accord sur la chose et le prix, et le contrat est formé.
Pourtant ce genre de contrat est extrême dangereux et déconseillé. En effet, au premier problème survenant après l'accord des volontés, on ne dispose d'aucun texte pour régler le litige.

Quelle forme doit-il avoir pour être efficace et sécurisant ?

Seul un contrat écrit permet lorsqu'il est consciencieusement rédigé de déterminer exacte la chose sur laquelle porte le contrat, quel est le détail du prix, les conditions dans lequel le contrat doit être exécuté.

A quoi me sert le contrat ?

Le fait de posséder un écrit vous permet de faire foi des obligations de chaque partie. Pour cela, chaque signataire doit avoir en sa possession un exemplaire du contrat daté et signé de tous. Pour certain type de contrat, tel que le bail, il est recommandé de faire enregistrer l'acte auprès du centre des impôts afin de conférer une date certaine au document.
Le contrat permet dès sa signature, donc dès l'origine des engagements de chacun, de prévoir le mode de règlement des litiges qui peuvent survenir tant que le contrat produit ses effets. Effet, il peut d'ores et déjà être décidé par exemple du tribunal compétent, qu'une médiation sera obligatoire etc... En matière de preuve, il est également très important de pouvoir justifier son argumentation en s'appuyant sur un écrit. Cela permettra notamment de facilité la mise en recouvrement des impayés et de pouvoir justifier auprès du service des impôts le montant de la provision qui a été passée.

Quand faire un contrat ?

Idéalement, vous devez contractualiser l'ensemble des obligations que vous prenez vis-à-vis des tiers dans le cadre de votre activité professionnelle, cela va de la simple prise en pension d'un cheval pour quelques jours à la prise en entraînement d'un cheval à l'année.
Chaque fois que votre engagement se traduit par une obligation envers un tiers, il faut le contractualiser par un contrat de syndication d'étalon, de location de carrière de course, de location de poulinière, une indivision etc...
Dès lors que vous prenez la responsabilité de vous obliger à quelque chose envers une tierce personne, cela doit faire l'objet d'un écrit.

Qui peut rédiger un contrat ?

Tout un chacun pourrait le faire, en revanche tout rédacteur d'un tel acte engage sa responsabilité sur le contenu du contrat. C'est pourquoi nous vous conseillons de vous renseigner auprès de professionnels compétents ne serait-ce pour qu'il n'y ait pas d'éléments contradictoire dans le contrat et qu'en cas de litige devant les juridictions celui-ci ne soit pas considéré comme nul ou soit requalifié en un type de contrat qui ne correspond pas à votre volonté d'origine notamment au regard de vos engagements qui peuvent dans ce cas être augmenté au-delà que ce que vous vouliez initialement.

Focus

Et mon assurance dans tout ça ?
L'un des contrats qui vous est familier est le contrat d'assurance. Votre assureur vous propose un contrat auquel vous adhéré car il est trop rarement fait sur-mesure. Si chacun se croit couvert, c'est bien souvent quand le sinistre est survenu qu'on se rend compte que les contrats ne sont pas à jour. En effet, pensez-vous à avertir votre assureur qu'il y a de nouvelles constructions sur l'exploitation ou que tel bâtiment a été rénové ? Ou encore, que vous avez changé l'aménagement d'un véhicule ? Nous ne pouvons que trop vous recommander de faire un point tout les deux ans minimum avec votre assureur sur les biens garantis par vos contrats. N'hésitez pas à proposer à votre assureur de venir constater de lui-même les biens qui compose votre exploitation. Il vous suffit de consacrer une demi-journée chaque année, soit pour faire le point avec votre conseiller sur ce poste de charge en quelque minutes, soit avec votre assureur pour être sur qu'en cas de sinistre vous serez indemnisé à hauteur de votre préjudice. ■

EQUI-RESSOURCES un allié pour l'emploi

Vous êtes à la recherche d'un salarié, d'un emploi dans le monde du cheval ? Equi-ressources est là pour vous aider.



Equi-ressources est un organisme issu du pôle de compétitivité de la filière équine. Son objectif premier est de mettre en relation les employeurs, et les futurs employés. N'hésitez pas à consulter leur site : www.equiressources.fr

PETITES ANNONCES

35 • ANIMAUX / AUTRE Réf. : 08 102010 du 26/10/2010
Vends QUENTIN DU BISSON, hongre de 6 ans. 57 400 € de gains. Attelé - monté. Rarement fautif. Conviendrait à amateur. Prix de vente : 12 000 €. Bien visible à SAINT GUINOUX 35430. Annonce déposée par Jean-Luc DUPUY 42 rue de la Source 35430 ST GUINOUX Tél. : 06 73 01 91 47 - E-mail : guinouvigne@gmail.com

58 • POULINIERE Réf. : 24 12 2010 du 24/12//2010
Vends KORDA DU BLEQUIN prête à saillir, par QUITO DE TALONNAY & UNORAS DU PAS (calssique). A produit Q en 1'14 monté, U et V à l'entraînement. Prix : 2 000 €. Annonce déposée par Luc THIBAULT - Haras des Acanthes 58240 ST PIERRE LE MOUTIER - Tél. : 06 86 58 36 39

80 • POULINIERE Réf. : 14 12 2010 du 14/12//2010
Vends SOPHIE DE VAUVERT pleine de GROS GRAIN. Elle est sœur utérine de LADY DE VAUVERT 275 230 € de gains et NEWS DE VAUVERT – 75 550 € de gains. Bien visible à VIGNACOURT 80650. Annonce déposée par Noël MIANNAY 98 chemin des Huys 80650 VIGNACOURT - Tél. : 03 22 52 79 44 E-mail : noel.miannay@orange.fr

58 • PRESTATION DE SERVICE Réf. : 24-2 12 2010 du 24/12//2010
Pension - Poulinage - Foals - Yearlings - Poulinières - Repos
à 2 heures de Paris, 1 heure de Vichy, 2 heures de Lyon Haras des Acanthes - Luc & Fabienne THIBAULT 58240 ST PIERRE LE MOUTIER
Tél. : 06 86 58 36 39 - www.harasdesacanthes.fr

GAET

Code Postal et Commune où votre bien est visible : ....

....

NOM – Prénom : ....

Adresse : ....

....

Code Postal : .... Ville : ....

Téléphone : .... Portable : ....

NB : votre annonce paraîtra dans la prochaine parution du GAET (uniquement une parution par annonce) et sur le site internet www.gaet.fr

à retourner à GAET - 52 bd du 1er chasseurs - BP 36 - 61001 Alençon Cedex - Fax : 02 33 31 48 32

Choisissez votre rubrique

Animaux
- ☐ Etalon
- ☐ Poulinière
- ☐ Yearling
- ☐ Autre

Matériel
- ☐ Véhicule transport
- ☐ Equipement sulky
- ☐ Equipement jockey
- ☐ Matériel cultures
- ☐ Matériel prairies
- ☐ Matériel élevage
- ☐ Bâtiment

Travail
- ☐ Offre d'emploi
- ☐ Demande d'emploi

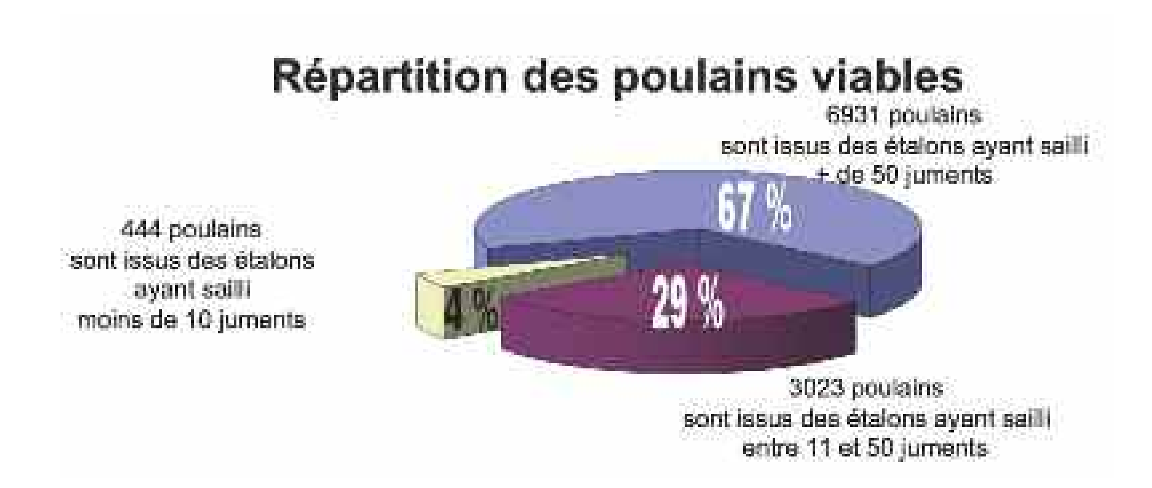
Autres
- ☐ Immobilier foncier
- ☐ Divers

par Bernard Legendre,
secrétaire général du GAET

Résultats de la saison de monte 2009

Comme à l'accoutumée le GAET vous présente les résultats de la saison de monte de l'année N-1.





Voici ci-après le classement des étalons ayant sailli au moins 25 poulinières en 2009
(classés dans un premier temps par tranche de nombre de poulinières saillies, puis par année de naissance et ordre alphabétique).

Retrouvez l'intégralité de l'étude sur www.gaet.fr

par Bernard Legendre,
secrétaire général du GAET

Etalons ayant sailli plus de 50 juments

	année naissance	nb de juments saillies	nb de poulains viables	%
PODOSIS	1981	67	23	34,3
SANCHO PANCA	1984	99	68	68,7
TENOR DE BAUNE	1985	82	41	50,0
VIVALDI DE CHENU	1987	70	45	64,3
AND ARIFANT	1988	55	33	60,0
BACCARAT DU PONT	1989	100	65	65,0
BIESOLO	1989	75	50	66,7
BUVETIER D'AUNOU(US)	1989	71	47	66,2
CANADA	1990	57	28	49,1
CARPE DIEM	1990	86	52	60,5
CHEF DU CHATELET	1990	72	45	62,5
COKTAIL JET	1990	100	71	71,0
COROT(US)	1990	72	41	56,9
CYGNUS D'ODYSSEE	1990	80	53	66,3
DAHIR DE PRELONG	1991	82	39	47,6
DEFI D'AUNOU(US)	1991	99	69	69,7
DERBY DU GITE	1991	56	31	55,4
DIAMANT GEDE	1991	84	58	69,0
ECHO	1992	90	53	58,9
EXTREME AUNOU(US)	1992	66	44	66,7
FIRST DE RETZ	1993	98	66	67,3
FLASH DE COSSE	1993	89	59	66,3
FLEURON PERRINE	1993	58	31	53,4
FORTUNA FANT	1993	67	48	71,6
GAI BRILLANT	1994	88	59	67,0
GANYMEDE	1994	100	77	77,0
GAZOUILLIS	1994	81	46	56,8
GO LUCKY	1994	55	34	61,8
GOBERNADOR	1994	82	60	73,2
GOETMALS WOOD	1994	99	83	83,8
GROS GRAIN	1994	52	37	71,2
HALIMEDE	1995	70	46	65,7
HAND DU VIVIER	1995	90	62	68,9
HASTING	1995	80	52	65,0
HERMES DU BUISSON	1995	60	34	56,7
HULK DES CHAMPS	1995	85	58	68,2
IN LOVE WITH YOU	1996	94	69	73,4
INFANT DU BOSSIS	1996	76	47	61,8
INSERT GEDE	1996	59	37	62,7
ISLERO DE BELLOUET	1996	98	65	66,3
JADE BOCAIN	1997	81	40	49,4
JAG DE BELLOUET	1997	74	43	58,1
JAIN DE BEVAL	1997	96	68	70,8
JAM PRIDEM	1997	100	71	71,0
JARDY	1997	79	45	57,0
JASMIN DE FLORE	1997	100	62	62,0
JEANBAT DU VIVIER	1997	99	75	75,8
JET FORTUNA	1997	58	37	63,8
JOKER DE ROZOY	1997	99	77	77,8
JOYAU D'AMOUR	1997	58	38	65,5
KAISER SOZE	1998	99	62	62,6
KAISY DREAM	1998	74	52	70,3
KENOR DE COSSE	1998	100	71	71,0
KEPLER	1998	81	46	56,8
KESACO PHEDO	1998	68	49	72,1
KID BLUE	1998	69	39	56,5
KIWI	1998	88	55	62,5
KOREAN	1998	90	60	66,7
KUADRO WILD	1998	88	52	59,1
LAETENTER DIEM	1999	100	65	65,0
LE RETOUR	1999	80	55	68,8
LET'S GO ALONG	1999	100	65	65,0
LIGHT UP DE VONNAS	1999	51	31	60,8
LILIUM MADRIK	1999	101	77	76,2
LOOK DE STAR	1999	99	76	76,8
LOVE YOU	1999	98	70	71,4

	année naissance	nb de juments saillies	nb de poulains viables	%
LUDO DE CASTELLE	1999	52	43	82,7
LYNX DE BELLOUET	1999	80	47	58,8
MAGNIFICENT RODNEY	2000	101	76	75,2
MAMBO KING	2000	89	66	74,2
MEAULNES DU CORTA	2000	100	57	57,0
MELCHIOR JET	2000	59	43	72,9
MEMPHIS DU RIB	2000	100	70	70,0
MICKAEL DE VONNAS	2000	74	53	71,6
MILLENIUM WOOD	2000	73	35	47,9
MIRAGE DU GOUTIER	2000	55	34	61,8
MON PREMIER CEHERE	2000	59	39	66,1
NAHAR DE BEVAL	2001	55	33	60,0
NELSON DE VANDEL	2001	80	54	67,5
NEW DES LANDES	2001	51	29	56,9
NI HO PED D'OMBREE	2001	100	67	67,0
NICE DREAM	2001	52	26	50,0
NICE LOVE	2001	100	74	74,0
NIJINSKI BLUE	2001	99	65	65,7
NIJINSKI RODNEY	2001	61	31	50,8
NIKY	2001	100	66	66,0
NIL DU RIB	2001	60	32	53,3
NORGINIO	2001	55	27	49,1
NORMAN JET	2001	60	42	70,0
NOT DISTURB	2001	80	55	68,8
NOTRE HAUFOR	2001	77	53	68,8
NUAGE DE LAIT	2001	59	36	61,0
OAKWOOD DU CLOSET	2002	59	43	72,9
OCEANO NOX	2002	60	40	66,7
ODEISIS DE VANDEL	2002	80	47	58,8
OISEAU DE FEUX	2002	56	36	64,3
OLITRO	2002	78	45	57,7
ONE DU RIB	2002	95	63	66,3
ONYX DU GOUTIER	2002	98	62	63,3
OPIUM	2002	77	59	76,6
OPUS VIERVIL	2002	99	60	60,6
ORLANDO SPORT	2002	89	58	65,2
ORLANDO VICI	2002	83	54	65,1
ORSY DREAM	2002	95	60	63,2
OTELLO PIERJI	2002	99	68	68,7
OURAGAN DE CELLAND	2002	84	52	61,9
OXFORD DU RIB	2002	56	32	57,1
OYONNAX	2002	100	71	71,0
OZIO ROYAL	2002	97	63	64,9
PABLO	2003	53	36	67,9
PAD D'URZY	2003	69	40	58,0
PAGALOR	2003	65	40	61,5
PAISY DREAM	2003	87	56	64,4
PARIS HAUFOR	2003	100	74	74,0
PASSWORD	2003	86	64	74,4
PHLEGYAS	2003	78	52	66,7
PINE CHIP WOOD	2003	60	43	71,7
POWER JET	2003	60	44	73,3
PRINCE D'ESPACE	2003	62	40	64,5
PRINCE GEDE	2003	101	69	68,3
PRODIGIOUS	2003	99	64	64,6
QUAKER JET	2004	98	72	73,5
QUALMIO DE VANDEL	2004	100	80	80,0
QUALYPSO JIEL	2004	54	30	55,6
QUARO	2004	68	51	75,0
QUATRE JUILLET	2004	95	65	68,4
QUIDO DU GOUTIER	2004	101	67	66,3
READY CASH	2005	99	80	80,8
REPLAY OAKS	2005	68	45	66,2
REVE DES VALLEES	2005	100	73	73,0
ROCKLYN	2005	97	73	75,3

Etalons ayant sailli de 11 à 50 juments

	année naissance	nb de juments saillies	nb de poulains viables	%
TADZIO DE LA MOTTE	1985	33	19	57,6
VIVIER DE MONTFORT	1987	29	19	65,5
BASSANO	1989	48	28	58,3
BLUE DREAM	1989	43	29	67,4
BON CONSEIL	1989	31	19	61,3
CABALLIO IN BLUE	1990	27	15	55,6
CAMELIA DU DONJON	1990	33	19	57,6
CAPRICCIO	1990	45	25	55,6
CEDRE DU VIVIER	1990	32	17	53,1
CEZIO JOSSELYN(US)	1990	35	15	42,9
CHAILLOT	1990	25	16	64,0
DRAG	1991	33	20	60,6
ECLAT DE LA CRAU	1992	31	12	38,7
ESOTICO STAR	1992	28	15	53,6
FAST DU GILET	1993	26	16	61,5
FLAMBEAU DES PINS	1993	38	19	50,0
FULL ACCOUNT	1993	50	28	56,0
GENERAL DU POMMEAU	1994	26	12	46,2
GIANT CAT	1994	37	12	32,4
GOGO	1994	43	32	74,4
HELLO JO	1995	25	16	64,0
HERMES DE PERICARD	1995	32	20	62,5
HIBISCUS DU RIB	1995	35	22	62,9
HISTORIEN	1995	28	21	75,0
HOOPER	1995	48	27	56,3
ICO KIKI	1996	26	13	50,0
IDEAL DE L'ITON	1996	25	13	52,0
IF	1996	48	23	47,9
ILLICO PRESTO	1996	29	15	51,7
IMOKO	1996	26	16	61,5
IN FOOT	1996	36	22	61,1
INSTALL	1996	37	19	51,4
ISERIO	1996	29	21	72,4
ISMAEL DU PONT	1996	30	14	46,7
JEST	1997	26	19	73,1
JOMO DU RIB	1997	26	12	46,2
JOW DU VRO	1997	30	18	60,0
KALAHARI	1998	44	31	70,5
KALLIGHAN	1998	32	20	62,5
KARIKAL	1998	40	25	62,5
KERIDO DU DONJON	1998	38	17	44,7
KID DE CHENU	1998	31	18	58,1
KID WOOD	1998	29	12	41,4
KLEYTON	1998	37	21	56,8
KOKTAIL DE PERRON	1998	39	25	64,1
KOOL DU CAUX	1998	44	26	59,1
KSAR D'ALGOT	1998	25	13	52,0
LAND DANOVER	1999	46	28	60,9
L'AS DE BOUSSIERES	1999	31	16	51,6
L'AS DE VIRETAUTE	1999	40	15	37,5

	année naissance	nb de juments saillies	nb de poulains viables	%
L'AS DU CAP VERT	1999	37	23	62,2
LATINUS	1999	44	30	68,2
LE BIG BOSS	1999	48	35	72,9
L'ECU DU VERNAY	1999	36	19	52,8
LEGS DU CLOS	1999	50	33	66,0
LEJACQUE D'HOULBEC	1999	42	22	52,4
L'OCEAN D'URFIST	1999	26	11	42,3
LONTZAC	1999	43	28	65,1
LUCKY BLUE	1999	29	12	41,4
LUTIN MALIN	1999	26	16	61,5
MAGE DE LA MERITE	2000	38	19	50,0
MAITRE D'ATOUT	2000	37	21	56,8
MENTOR DU GOUTIER	2000	44	27	61,4
MERCENAIRE	2000	41	28	68,3
MILORD DRILL	2000	32	21	65,6
MILORD DU CHENE	2000	40	23	57,5
MISTER BLUE	2000	34	21	61,8
MONTECATINI	2000	45	29	64,4
MOOD WEST	2000	46	31	67,4
MY HAPPY JET	2000	33	19	57,6
NAIF PHI	2001	38	23	60,5
NELEOS DU GOUTIER	2001	30	15	50,0
NEOH JIEL	2001	47	32	68,1
NEUTRON DU CEBE	2001	32	24	75,0
NEZ PERCE	2001	41	22	53,7
NOMADE DU DIGEON	2001	26	11	42,3
NUAGE NOIR	2001	47	20	42,6
OARDO	2002	41	27	65,9
OBRILLANT	2002	34	18	52,9
OFFICIAL SECRET	2002	40	26	65,0
OFFSHORE DREAM	2002	47	38	80,9
OH JAMES	2002	25	13	52,0
OHNOUS MADRIK	2002	36	23	63,9
OKAPI DE FAEL	2002	40	28	70,0
OLBLAK DU BOCAGE	2002	38	19	50,0
OPEN CHARM	2002	42	24	57,1
ORONDO	2002	43	28	65,1
OVERTRICK	2002	40	28	70,0
PACIFIQUE GEDE	2003	25	18	72,0
PADDY DU BUISSON	2003	34	13	38,2
PALEO DU FRUITIER	2003	40	24	60,0
PANACHE DE L'ITON	2003	31	19	61,3
PAPILLON D'AIROU	2003	31	21	67,7
PETRUS DU BOCAGE	2003	25	16	64,0
PICSOU DE VILLABON	2003	43	23	53,5
PLAYER	2003	41	28	68,3
POKER DREAM	2003	36	18	50,0
PRINCE DE MONTFORT	2003	38	25	65,8
QUICK DE LA LOGE	2004	31	22	71,0
QUICK WOOD	2004	28	13	46,4

Qui a tort, qui a raison ?

Il est bien connu : avec les chevaux de course il y a du plaisir (naissances, victoires, ...) mais aussi des moments moins agréables (cheval non qualifié, jument vide, accident, ...). Voici ce qui est arrivé à une personne propriétaire d'un trotteur ayant causé un accident en course.

Les faits

Le cheval X a été victime d'un accident en course. L'accident s'est produit à la sortie du dernier tournant alors que le jockey Y, montant le cheval Y, propriété de Monsieur DUPONT, a changé brusquement de ligne, occasionnant ainsi la chute de 4 chevaux dont le cheval X.

Les commissaires de la société organisatrice ont dressé un constat d'accident de course et, ont sanctionné la faute ainsi commise par le jockey Y. Ainsi qu'il résulte du bulletin officiel de la SECF, le jockey Y a été interdit de courses pour une durée d'un mois.

La demande côté cheval accidenté

Monsieur DUPONT, propriétaire du cheval Y a reçu de la part de l'assurance de l'entraîneur du cheval accidenté (cheval X) une mise en demeure. Le motif : «votre responsabilité semble engagée »

En application du code civil, il est reproché à M DUPONT d'être responsable des dommages causés par son cheval.

Le cheval X, avant l'accident avait remporté de nombreux gains. Sa valeur commerciale était de 37 500 €. Depuis l'accident il subit toujours une perte de sa capacité physique et présente des allures dégradées (se caractérisant par une dorsalgie et une lombalgie gauche). Résultat il a manqué de nombreuses courses et n'a pas pu être proposé à la traditionnelle vente de fin janvier. De plus de nombreux frais ont été engagés pour soigner le cheval et pour expertiser le dossier.

Le propriétaire du cheval accidenté demande donc à Monsieur DUPONT une expertise pour évaluer son préjudice et le versement de provisions.

Qui est compétant pour donner son avis ?

Monsieur DUPONT et le GAET ont donc souhaité connaître la position du Cheval Français sur une telle situation.



www.dollar.fr

Réponse de la SECF

«D'une manière générale, les entraîneurs sont obligatoirement assurés en responsabilité civile pour les accidents occasionnés par les chevaux qu'ils entraînent en tous lieux et à l'occasion des courses.

Si la responsabilité de l'entraîneur est mise hors de cause et est transférée sur le propriétaire pendant la course, comme cela a été décidé dans quelques cas de jurisprudence, alors c'est la responsabilité civile du propriétaire qui doit couvrir les risques. C'est pourquoi nous proposons aux propriétaires de souscrire la police « groupé » qui leur est offerte.

Enfin, dans le cas où une faute professionnelle est relevée contre un jockey, la responsabilité civile de ce dernier peut être engagée. Ce contrat Groupe, réservé aux jockeys, prévoit la couverture de ce risque. »

Affaire à suivre...

Artérite virale équine

Cas d'Artérite virale équine - Calvados (14) - 2/12/2010

Maladie	Artérite virale équine
Date confirmation	26/11/2010
Race	Selle Hollandais, KWPN
Sexe	M
Nb chevaux affectés	1
Remarques	Dépistage d'un étalon excréteur Cet étalon ne présente aucun risque tant qu'il ne saillit pas

Foyer de Artérite virale équine - Bouches-du-Rhône (13) - 19/11/2010

Maladie	Artérite virale équine
Date confirmation	05/11/2010
Sexe	M
Symptômes	absence de symptômes
Activité	Elevage
Nb chevaux affectés	1

Anémie infectieuse équine

Foyer de Anémie infectieuse équine - Ille-et-Vilaine (35) - 16/11/2010

Maladie	Anémie infectieuse équine
Date confirmation	16/11/2010
Nb chevaux affectés	1
Effectif total	3
Mesure(s) de contrôle	enquête épidémiologique en cours, établissement placé sous APDI (Arrêté Préfectoral portant Déclaration d'Infection)
Remarques	Cet équidé a été introduit en France en 2008, en provenance de Roumanie, via la Belgique.

Foyer d'anémie infectieuse équine dans le Lot-et-Garonne (47) - 14/12/2010

Un foyer d'anémie infectieuse des équidés (AIE) a été déclaré en août 2010, dans le Lot-et-Garonne à Cours, chez un particulier éleveur.
L'enquête épidémiologique amont a mis en évidence que l'équidé infecté de ce foyer avait séjourné précédemment et durant plus de quatre ans (de 2006 à 2010) dans un haras dans le département du Tarn-et-Garonne. Ce haras a fait l'objet d'une mise sous surveillance, incluant l'isolement et le dépistage des équidés présents sur le site. Tous les résultats ont été négatifs.
Parallèlement et dans la mesure où la présence de cet équidé infecté dans ce haras constitue un risque potentiel d'infection pour les équidés ayant séjourné dans cet établissement à la même période, une enquête épidémiologique des services vétérinaires a recensé plus de 600 équidés ayant présenté un contact potentiel avec l'équidé infecté et qui n'ont pas été soumis aux mesures de surveillance puisque ces équidés avaient déjà quitté le haras lors de sa mise sous surveillance.
Une enquête épidémiologique et une mission d'expertise de l'Anses ont permis de prioriser les équidés à risque, en tenant compte du mode d'élevage et de la situation locale. 130 équidés ont ainsi été listés et doivent donc subir un dépistage de l'AIE afin de s'assurer de leur statut sanitaire.

RESPE
Réseau d'épidémio-surveillance en pathologie équine

Pour plus d'informations, contactez le RESPE au 02 31 47 19 03

HVE

Foyer de Infection respiratoire à HVE1 - Val-de-Marne (94) - 15/11/2010

Maladie	Infection respiratoire à HVE1
Date confirmation	09/11/2010
Race	Selle français
Age	7 ans
Sexe	F
Symptômes	toux, jetage, coliques, hyperthermie
Activité	Sport
Nb chevaux affectés	2
Effectif total	16

Foyer d'infection respiratoire à HVE1 dans le Val d'Oise (95) - 15/12/2010

Suite à l'alerte d'infection à HVE1 dans le Val d'Oise de ce matin, vous trouverez ci-dessous un bilan de la situation :
Un foyer d'infection à HVE a été confirmé dans le Val d'Oise le 15 décembre 2010. 9 chevaux sur les 22 malades présentent des symptômes neurologiques (ataxie). La souche EHV1 identifiée est une souche neuropathogène.

Un second foyer est fortement suspecté dans le même département. Dans celui-ci, une jument présente des signes neurologiques très sévères après un épisode de fièvre d'une huitaine de jours. Des analyses ainsi qu'une enquête épidémiologique sont en cours.

Rappel des mesures de précaution
lors d'infection respiratoire et neurologique à EHV1 :

- **isoler, autant que faire se peut, les chevaux présentant des signes d'atteinte respiratoire et/ou du système nerveux ;**
- **limiter au maximum les mouvements ;**
- **mettre en place un circuit de soins (débuter les soins par les lots d'animaux sains pour terminer par les chevaux suspects et atteints) ;**
- **réaliser les soins entre les différents lots par des personnes différentes ou à défaut en suivant le circuit de soins, changer de tenue entre les différents lots si personne unique**
- **désinfecter le matériel ou utiliser du matériel à usage unique ; mettre en place des pédiluves devant les zones infectées ;**
- **désinfecter les locaux et effectuer un vide sanitaire avant toute réintroduction d'animal dans un local « infecté »**
- **limiter le contact des chevaux infectés uniquement au personnel responsable des soins**
- **isoler pour quarantaine les chevaux en provenance des sites infectés ou suspects**
- **procéder ou faire procéder à des prélèvements pour recherche du virus EHV1 chez les chevaux symptomatiques (ne pas oublier de les déclarer au RESPE pour que les analyses puissent être prises en charge).**

Règlement du stud-book du trotteur français 2011

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Modifié le 1er octobre 2010 et publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2010



www.dollar.fr



Article 1

Le présent règlement fixe les conditions d'inscription au stud-book du Trotteur Français ainsi que les normes de qualification et les conditions sanitaires applicables aux reproducteurs. Il est établi par la commission du stud-book et approuvé par le Ministre chargé de l'agriculture. L'établissement public Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) est chargé de son application.

Article 2

Le stud-book du Trotteur Français comprend :

1) un répertoire des étalons approuvés pour produire dans la race,

2) un répertoire des juments pouvant produire dans la race,

3) un répertoire des poulains inscrits au titre de l'ascendance,

4) une liste des naisseurs de Trotteur Français.

Lors de l'édition périodique du stud-book, n'apparaissent que les reproducteurs ayant eu un produit inscriptible au stud-book dans la période de référence.

Article 3

Sont seuls admis à porter l'appellation Trotteur Français les animaux inscrits au stud-book du Trotteur Français ou à un registre tenu à l'étranger officiellement approuvé et dont la liste figure en annexe C au présent règlement.

Inscription au stud-book

Article 4

Inscription au titre de l'ascendance

1) Est inscrit automatiquement au titre de l'ascendance tout produit né en France ou dans un pays étranger habilité à tenir un registre annexe du stud-book du Trotteur Français et remplissant les conditions suivantes :

a) Issu d'une saillie régulièrement déclarée et de reproducteurs respectant les conditions ci-dessous :

L'étalon père du produit doit être approuvé pour la production de Trotteur Français suivant les conditions fixées à l'article 8 du présent règlement.

La jument mère du produit doit être inscrite au stud-book du Trotteur Français, être confirmée, admise à la reproduction et non suspendue pour l'élevage du Trotteur Français l'année de la saillie, conformément aux articles 11 à 13.

L'un au moins de ces deux auteurs doit être issu de deux parents inscrits à la naissance au stud-book du Trotteur Français.

b) Ayant été déclaré à l'IFCE dans les 15 jours qui suivent sa naissance.

c) Ayant eu son signalement descriptif relevé de manière littérale sous la mère avant le sevrage, et avant le 31 décembre de l'année de naissance, par une personne habilitée à identifier les équidés ou, à l'étranger, par une personne spécialement habilitée pour l'identification dans les registres étrangers annexes du stud-book du Trotteur Français.

d) Ayant fait l'objet d'un contrôle de filiation compatible.

e) Ayant fait l'objet d'une identification par l'implantation d'un transpondeur dans l'encolure suivant les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

f) Ayant reçu un nom, attribué par la Société d'Encouragement à l'élevage du Cheval Français (SECF), sur proposition du naisseur du produit ou de son propriétaire. Ce nom peut être modifié en cas de nécessité reconnue par la commission du stud-book du Trotteur Français, avec l'accord du naisseur et du propriétaire, dans la mesure où l'animal concerné n'a pas encore reproduit, ni participé à une course publique.

g) Ayant été immatriculé et enregistré au fichier central des équidés tenu par l'IFCE qui lui délivre une carte d'immatriculation ainsi qu'un document d'identification contenant le signalement littéral et présentant la possibilité de faire réaliser le signalement graphique par une personne habilitée.

2) Pour les produits nés en France, mais conçus à l'étranger, issus d'auteurs déjà inscrits, et les produits nés hors de France d'auteurs déjà inscrits lorsqu'il n'existe pas dans le pays de naissance d'organisme agréé par le stud-book du Trotteur Français, l'inscription est obtenue sur demande des naisseurs adressée par lettre recommandée à l'IFCE, avant le 31 décembre de l'année de naissance du produit. Le produit doit satisfaire aux conditions précitées à l'article 4 paragraphe 1.

Article 5

A la suite du nom de chaque trotteur, est mentionnée la meilleure réduction kilométrique obtenue, sauf si elle est supérieure à une minute vingt-quatre secondes. Elle est complétée par l'indication de l'âge, de la distance, inférieure ou supérieure à 2 000 mètres jusqu'en 2007, à 2 400 mètres depuis 2008, et de la spécialité (soit **A** pour attelé et **M** pour monté) correspondant au record indiqué. Celui-ci est, en outre, accompagné de la lettre **V** lorsqu'il est enregistré à Vincennes, ou **H** lorsqu'il est constaté sur un autre hippodrome homologué, et du mode de départ (soit **S** pour autostart et **E** pour élastique ou cellule).

Article 6

Est homologué par décision du Ministre chargé de l'agriculture, sur proposition de la Société d'Encouragement à l'élevage du Cheval Français, tout hippodrome répondant aux normes techniques garantissant les résultats enregistrés et disposant en particulier du système agréé par cette société pour l'enregistrement des records (Annexe II de l'arrêté du 16 janvier 2003). Sont également considérés comme homologués les hippodromes étrangers organisant des courses de Groupe I, II et III dont la liste figure en annexe B du présent règlement.



Article 7

Ne sont pas inscriptibles les produits issus d'insémination artificielle en semence transportée ou conçus par transfert d'embryon. Toutefois la commission du stud-book peut, à titre dérogatoire, autoriser l'emploi du transfert d'embryon selon les conditions fixées en annexe A.

L'utilisation du sperme frais en insémination artificielle dans l'élevage Trotteur Français confère au propriétaire de la jument à inséminer la faculté d'exiger les services de l'étalon tous les jours de la semaine, sauf les jours fériés, dans le respect de la réglementation sur les centres de collecte de sperme des équidés.

Aucun produit né d'une technique de reproduction par clonage, ou de toute autre forme de manipulation génétique non répertoriée dans le présent règlement, ne peut être inscrit au stud-book du Trotteur Français.

Sélection des étalons

Article 8

Approbation des étalons

Peuvent être approuvés pour produire au sein du stud-book du Trotteur Français, les étalons inscrits au stud-book du Trotteur Français, ayant leur document d'identification validé, satisfaisant aux exigences sanitaires de l'Annexe E et remplissant les conditions suivantes :

1) Soit avoir été classés dans les trois premiers d'une course de Groupe I dont la liste est publiée par la Société d'Encouragement à l'élevage du Cheval Français.

2) Soit avoir obtenu au cours de leur carrière, lors de courses victorieuses enregistrées dans des épreuves organisées sur des hippodromes homologués, 5 fois une réduction kilométrique inférieure ou égale à :

➤ Pour des performances obtenues jusqu'au 1er mars 2007 inclus :

- 1'17"5 à l'âge de 3 ans,
- 1'16"5 à l'âge de 4 ans,
- 1'15"5 à l'âge de 5 ans,
- 1'14"5 à l'âge de 6 ans ou plus.

Les réductions kilométriques sont majorées de deux secondes pour une course à départ à l'autostart et d'une seconde pour les courses d'une distance inférieure à 2 000 m. Ces deux majorations se cumulent.

➤ Pour des performances obtenues après le 1er mars 2007 :

- 1'16"5 à l'âge de 3 ans,
- 1'15"5 à l'âge de 4 ans,
- 1'14"5 à l'âge de 5 ans,
- 1'13"5 à l'âge de 6 ans ou plus.

Les réductions kilométriques sont majorées d'une seconde pour une course à départ à l'autostart et d'une seconde pour les courses d'une distance inférieure à 2 400 m. Ces deux majorations se cumulent.

Elles sont minorées d'une seconde pour une course au trot monté.

Une victoire dans une course figurant sur la liste des courses de Groupe II publiée au Bulletin de la SECF équivaut à deux victoires avec le record requis, tandis qu'un classement de 2ème ou de 3ème dans cette catégorie de courses équivaut à une victoire avec le record requis.

3) Soit pour les chevaux, âgés de 5 ans au moins, devant faire la monte à 6 ans ou plus, avoir obtenu l'avis favorable de la commission d'approbation.

Pour pouvoir être présentés à la commission d'approbation, les chevaux doivent avoir obtenu 6 fois, lors d'une place dans les cinq premiers d'une course visée au paragraphe 2 ci-dessus, la réduction kilométrique fixée audit paragraphe avec les mêmes équivalences, majorations et minorations.

Une des références suivantes équivaut, dans la limite de deux, à l'une des réductions kilométriques requises :

- être fils d'une jument ou frère utérin d'un cheval ayant gagné une course de Groupe I ou II, la liste de ces courses est publiée au Bulletin de la SECF,
- avoir obtenu un total de gains d'un minimum de 100 000 € à quatre ans, ou 200 000 € à cinq ans ou 280 000 € à six ans ou plus,
- avoir été classé à l'âge de 4, 5 ou 6 ans dans les trois premiers du concours national de sélection de chevaux entiers.

Toutes les références prises en compte doivent avoir été obtenues dans des courses différentes.

Très exceptionnellement, et notamment en cas d'accident, des chevaux ne répondant pas entièrement aux conditions ci-dessus pourront être examinés par la commission du stud-book du Trotteur Français. S'ils obtiennent un avis favorable de la commission du stud-book, ces chevaux pourront ensuite être présentés à la commission d'approbation.

Les étalons déjà approuvés avant la parution du présent arrêté ont leur approbation reconduite.

La commission du stud-book examinera chaque année le cas des étalons dont la production se révélerait de qualité insuffisante afin de proposer le maintien ou la suspension de leur approbation.

Article 9

Les étalons approuvés pour produire au sein du stud-book du Trotteur Français sont limités, au sein dudit stud-book, à :

- 100 saillies annuelles pour ceux répondant aux paragraphes 1 et 2 de l'article 8,
- 60 saillies annuelles pour ceux répondant au paragraphe 3 dudit article,
- 20 saillies annuelles pour ceux répondant à la situation très exceptionnelle prévue au paragraphe 3 dudit article.

La commission du stud-book sera chargée d'évaluer la qualité de la production des étalons et révisera en conséquence le nombre des saillies qui leur ont été octroyées.

Elle pourra notamment porter à 100 la limite des saillies annuelles d'un étalon dont un produit s'est classé dans les trois premiers d'une course de Groupe I ou dont, après cinq années au moins de production, 50 % au moins des produits en âge d'être présentés aux épreuves de qualification ont été qualifiés.

Les étalons déjà admis à la monte ne seront pas soumis, exception faite de la limitation à 100 saillies annuelles, aux autres restrictions.



Article 10

Commission d'approbation

1) La commission d'approbation est composée de :

- 4 éleveurs et utilisateurs désignés par la commission du stud-book.
- 1 représentant de l'IFCE désigné par le directeur général de cet établissement.

La commission d'approbation désigne en son sein le Président.

2) La commission d'approbation examine les chevaux satisfaisant aux conditions d'accès à cette commission. Elle attribue l'approbation des étalons ou leur ajournement, en tenant compte de leurs origines et de leur modèle. Les motifs d'ajournement d'un candidat étalon doivent figurer sur le procès-verbal signé de tous les membres de la commission et conservé par l'IFCE. L'ajournement d'un candidat étalon est prononcé pour une année.

Sélection des poulinières

Article 11

Confirmation des juments et admission à la reproduction

1) **Pour être confirmée**, une jument doit avoir son document d'identification validé et :

➤ Soit avoir été autorisée pour l'élevage du Trotteur Français avant le 31 décembre 2004,

➤ **Soit être née jusqu'en 2004 inclus** et avoir rempli une des conditions suivantes au plus tard au 31 décembre de l'année qui précède sa mise à la reproduction :

- ou avoir subi avec succès les épreuves de qualification organisées par la SECF ou avoir obtenu, dans une course publique organisée à l'étranger sur un hippodrome homologué, un record officiel correspondant aux normes de qualification en France ;

- ou être sœur utérine d'un cheval ou fille d'une jument classé(e) dans les trois premiers d'une course de groupe I ou II figurant sur la liste publiée au Bulletin de la SECF ;

- ou être classée en 1ère catégorie par ses performances ou être fille d'une jument de 1ère catégorie selon le barème établi par la commission du stud-book et publié au Bulletin de la SECF ;

- ou être née entre 1997 et 2004 inclus (lettre "J" à "Q") et être fille d'une jument de 2ème catégorie selon le barème établi par la commission du stud-book et publié au Bulletin de la SECF.

➤ **Soit être née depuis le 1er janvier 2005** (lettre "R" et suivantes) et avoir rempli une des conditions suivantes au plus tard au 31 décembre de l'année qui précède sa mise à la reproduction :

- ou avoir obtenu une victoire au moins dans une course publique organisée sur un hippodrome français ou à l'étranger sur un hippodrome homologué ;

- ou être classée en 1ère ou 2ème catégorie par ses performances selon le barème établi par la commission du stud-book et publié au Bulletin de la SECF ;

- ou être fille d'une jument de 1ère ou 2ème catégorie selon le barème établi par la commission du stud-book et publié au Bulletin de la SECF.

Cette confirmation pour la reproduction est acquise à une pouliche :

- au plus tôt, dès son immatriculation (avant le 31 décembre de son année de naissance), si sa mère remplit les critères de catégorisation demandés selon le barème en vigueur dans l'année de naissance considérée;
- ultérieurement si elle satisfait aux conditions imposées soit par ses performances, soit à la suite du changement de catégorie de sa mère.

2) **Pour être admise à la reproduction** une jument doit être **confirmée et âgée** au moment de la saillie :

➤ **d'au moins 5 ans**,

➤ **toutefois une dérogation est délivrée au juments d'au moins 4 ans** si, au plus tard le 31 décembre de l'année qui précède sa mise à la reproduction, elle a rempli une des conditions suivantes :

- être classée en 1ère ou 2ème catégorie par ses performances selon le barème établi par la commission du stud-book et publié au Bulletin de la SECF,

- ou être fille d'une jument de 1ère catégorie selon le barème établi par la commission du stud-book et publié au Bulletin de la SECF.

Article 12

Est suspendue temporairement pour l'élevage du Trotteur Français toute jument qui, à l'exception de celles ayant été classées dans les trois premiers d'une course de Groupe I ou ayant gagné une course de Groupe II, au 31 décembre précédant la monte, compte au moins 3 produits inscrits au stud-book du Trotteur Français âgés de 3 ans ou plus, et n'a :

- ni produit classé dans les 3 premiers d'une course de Groupe I ou II figurant sur la liste publiée au Bulletin de la SECF ;
- ni un nombre minimum de produits qualifiés tel que fixé sur le tableau ci-dessous.

Pour l'application de cette dernière règle, un produit Trotteur Français ayant obtenu à l'étranger un record officiel correspondant aux normes de qualification ou de catégorisation en France pourra être décompté comme qualifié ou catégorisé.

A compter des naissances 2002, les produits comptabilisés sont ceux dont la mort n'a pas été déclarée au 31 décembre de leur année de naissance.

Exceptionnellement, cette suspension pourra être rapportée, sur demande écrite de l'éleveur au secrétariat de la commission du stud-book et après officialisation telle que définie à l'article 14, si l'un des produits requalifie la jument selon le ratio défini ci-dessous et établi au plus tard le 31 mars de l'année de monte.



AU 31 DECEMBRE PRECEDANT L'ANNÉE DE SAILLIE	
Nombre de produits âgés de 3 ans et plus **Inscrits** au stud-book du T.F.	Nombre minimum de produits âgés de 3 ans et plus **qualifiés**
3	1
4	1
5	2
6	2
7	3
8	3
9	3
10 et plus	4

Article 13

Est également suspendue temporairement de l'élevage du Trotteur Français toute jument Trotteur Français qui, à l'exception de celles ayant été classées dans les trois premiers d'une course de Groupe I ou ayant gagné une course de Groupe II, mise à la reproduction pour la première fois au moins neuf ans avant la saison de monte concernée n'est pas classée, au plus tard le 31 décembre de l'année précédant la saison de monte, en 1ère ou 2ème catégorie suivant le barème établi par la commission du stud-book et publié au Bulletin de la SECF.

L'année de mise à la reproduction servant de référence est la première année où la jument est saillie, quelle que soit la race de l'étalon.

Exceptionnellement, cette suspension pourra être rapportée, sur demande écrite de l'éleveur, au secrétariat de la commission du stud-book et après officialisation telle que définie à l'article 14, si l'un de ses produits requalifie la jument par un record établi au plus tard le 31 mars de l'année de monte.

Article 14

La fin du traitement annuel des nouvelles confirmations et des suspensions est annoncée chaque année en début de monte au Bulletin de la SECF.

Le résultat du traitement annuel des confirmations et suspensions peut être diffusé, à partir de cette date, sur le site internet de l'IFCE (www.haras-nationaux.fr). La liste des juments suspendues sera publiée au Bulletin de la SECF.

Article 15

Par dérogation, un reproducteur non inscrit à la naissance au stud-book du Trotteur Français peut être autorisé, par la commission du stud-book, à reproduire dans ce stud-book dans la mesure où il répond à un programme concerté d'amélioration de la race.

Article 16

Commission du stud-book du Trotteur Français

- **Composition**

La commission du stud-book se compose de la façon suivante :

➤ 13 représentants désignés par la Société d'Encouragement à l'élevage du Cheval Français, dont le Président et choisis de la manière suivante :

- le Président de la SECF ou son représentant, Président,
- le Président de la commission d'élevage de la SECF ou son représentant,
- 5 membres élus dans le collège des éleveurs,
- un représentant désigné par le conseil d'administration de la SECF, en raison de sa compétence, parmi les membres du comité,

ainsi que, désignés es-qualité, et soit membre du comité de la SECF, soit membre d'un comité ou d'un conseil régional du trot :

- un représentant du GAET,
- un représentant du Syndicat National des Eleveurs de Chevaux Trotteur Français,
- un représentant du SEPT,
- un représentant du SNPT,
- un représentant du Syndicat des Entraîneurs,

➤ 2 représentants de l'IFCE désignés par le directeur général de cet établissement, dont l'un est secrétaire de la commission :

- le délégué national du secteur des courses ou son représentant à l'IFCE,
- le responsable du SIRE ou un représentant désigné par cet organisme.

Sur l'initiative du Président, la commission peut s'adjoindre tout autre expert avec voix consultative.

- **Missions**

La commission du stud-book du Trotteur Français est chargée :

- de proposer, à l'approbation du Ministre chargé de l'agriculture, toutes modifications au présent règlement,
- de formuler toute proposition relative à l'amélioration de la race et sa valorisation,
- de se prononcer sur les cas particuliers qui ont été déposés à l'IFCE,
- de veiller au respect des exigences sanitaires prévues à l'annexe E en faisant procéder à des contrôles par des vétérinaires qu'elle mandate.



Elle peut être consultée par le Ministre chargé de l'agriculture sur toute question relative à l'élevage, à la sélection et aux questions sanitaires concernant le Trotteur Français.

- **Règles de fonctionnement**

La commission se réunit sur convocation écrite de son Président. Si ses décisions ou recommandations ont un caractère public, les délibérations sont confidentielles.

Elle peut déléguer certains de ses membres pour la représenter pour l'exercice de ses missions.

Article 17

Sous-commission des cas spéciaux

La sous-commission des cas spéciaux est composée de quatre personnes, désignées par la commission du stud-book, dont une au moins représente l'IFCE.

Elle est chargée d'instruire les réclamations déposées devant la commission du stud-book quant à la régularisation exceptionnelle de dossiers tardifs d'inscriptions au stud-book du Trotteur Français. Cette sous-commission se réunit en tant que de besoin. Elle émet un avis notifié par l'IFCE aux intéressés, ainsi qu'au Président de la commission du stud-book.

Les avis de la sous-commission des cas spéciaux peuvent être contestés, sur présentation d'éléments nouveaux susceptibles d'entraîner une modification de l'avis initial, devant la commission du stud-book dans un délai de 2 mois suivant la notification. A défaut, l'avis émis prend effet. L'instruction des dossiers en première instance et en appel est anonyme.

Article 18

Sur demande de la sous commission des cas spéciaux ou de la commission sanitaire, ou sur action d'office, la commission du stud book du Trotteur Français peut infliger des pénalités, selon un barème figurant à l'annexe F.

La régularisation des dossiers n'est effective qu'après paiement de ces pénalités.

Annexes :

- Annexe A : Utilisation du transfert d'embryons
- Annexe B : Hippodromes étrangers organisant des courses de Groupe I, II et III
- Annexe C : Liste des registres du Trotteur Français tenus à l'étranger
- Annexe D : Section calédonienne du Trotteur Français
- Annexe E : Conditions sanitaires des reproducteurs Trotteur Français
- Annexe F : Barème des pénalités

ANNEXE A

UTILISATION DU TRANSFERT D'EMBRYONS

Conformément à l'article 7 du règlement du stud-book, un produit conçu par transfert d'embryon n'est pas inscriptible au stud-book du Trotteur Français. Toutefois, à titre dérogatoire, la commission du stud-book peut accorder l'autorisation d'un transfert embryonnaire au vu d'un dossier constitué pour la jument qui répond aux trois conditions suivantes :

- être âgée d'au moins 10 ans,
- être titulaire par elle-même ou sa production de 3 victoires de groupe I,
- avoir été saillie et ne pas avoir obtenu de produit pendant deux années consécutives.

Seuls les dossiers constitués pour les juments qui répondent aux conditions ci-dessus seront examinés par la commission du stud-book qui se prononcera sans appel.



ANNEXE B

HIPPODROMES ETRANGERS ORGANISANT DES COURSES DE GROUPE I, II, et III

ALLEMAGNE
Berlin / Mariendorf
Gelsenkirchen
Hamburg – Bahrenfeld
München – Daglfing
Pfarrkirchen
Mönchengladbach

AUTRICHE
Vienne

BELGIQUE
Ghlin
Kuurne
Waregem

DANEMARK
Aalborg
Billund
Charlottenlund / Copenhagen
Jydsk Vaeddeløbsbane / Arhus
Skive
Odense

ESPAGNE
Palma de Majorque

FINLANDE
Kuopio
Kuovola
Lahti
Lappeenranta
Mikkeli
Pori
Seinajoki
Tampere
Turku
Vermö / Helsinki

PAYS-BAS
Duindigt / La Haye
Wolvega

ITALIE
Aversa
Bologna
Cesena
Firenze
Follonica
Milano / San Siro
Modena
Montecatini
Montegiorgio
Napoli / Agnano
Padova
Palermo
Roma / Tor Di Valle
Santi Cosma e Damiano
Taranto
Torino
Treviso / San Artemio
Trieste

NORVÈGE
Biri / Forus
Bjerke/Oslo
Jarlsberg
Klosterskogen

SUÈDE
Aby / Göteborg
Arjäng
Axevalla
Bergsaker
Boden
Eskilstuna
Färjestad
Gävle – Örebro
Halmstad
Jägersro / Malmö
Östersund
Romme
Solvalla / Stockholm

SUISSE
Aarau
Avenches
Saint-Moritz

ANNEXE C

LISTE DES REGISTRES DU TROTTEUR FRANÇAIS TENUS A L'ETRANGER

La liste figurant ci-dessous énumère les organismes étrangers chargés par convention de tenir un registre du Trotteur Français :

HAUPTVERBAND FÜR TRABER-ZUCHT E.V.
(HVT)
Mariendorfer Damm 222-298
12107 Berlin
ALLEMAGNE

SOCIÉTÉ DES COURSES HIPPIQUES ET DU PARI MUTUEL
128 avenue de l'A.L.N.
Hippodrome du Caroubier
Alger
ALGERIE

FÉDÉRATION BELGE DES COURSES HIPPIQUES
Route de Wallonie, 31A
B-7011 Mons - Ghlin
BELGIQUE

SOCIÉTÉ NATIONALE DU CHEVAL DE COURSE
(SONACC)
7440 Boulevard Décarie
Montreal H4P2H1 – Québec
CANADA

HRVATSKI KASACKI SAVEZ
R. Cimermana 5
10010 Zagreb
CROATIE

FEDERACIÓN NACIONAL DE TROTE
C/ Manuel Azaña, 3-2-1
07006 Palma de Majorque
ESPAGNE

VERENIGING NEDERLANDSE
DRAF-EN-RENSPORT (N.D.R.)
Postbus 60
2240 AB Wassenaar
PAYS-BAS

NEMZETI LOVERSENY KFT
X. Albertisai ut 2-4
1101 Budapest
HONGRIE



NATIONAL TROTTING ASSOCIATION
Saltoniskiu Str. 29/3-407
LT-082170 Vilnius
LITUANIE

MALTA RACING CLUB
Racecourse Street
Marsa
MALTE

DET NORSKE TRAVSELSKAP (D.N.T.)
Postboks 464, Okern
0512 Oslo
NORVEGE

STOWARZYSZENIE HODWCOW
I UZYTKOONIKOW KLUSAKOW
Ul Canaletta 33
51650 Wroclaw
POLOGNE

LIGA PORTUGUESA DE CRIADORES O
PROPIETARIOS DE CAVALOS DE CORRIDA
Travessa Nova de Telbas, 150
4425-695 Pedrouços, Maia
PORTUGAL

CESKÁ KLUSÁCKÁ ASOCIACE
Radotinska 69
15900 Praha 5
REPUBLIQUE TCHEQUE

NP SODROUJESTVO RYSYTOGO
KONEVODSTVA
Chapayevsky per., 5-1-101
125252 Moscou
RUSSIE

SUISSE TROT
Les Longs Prés
CH-1580 Avenches
SUISSE

OWNER'S TROTTING ASSOCIATION
P/Box 31
03131 Kiev
UKRAINE

ANNEXE D
SECTION CALEDONIENNE DU TROTTEUR FRANÇAIS

Il est créé au sein du stud-book du Trotteur Français une section calédonienne pour les produits Trotteur Français nés en Nouvelle-Calédonie.

L'élevage du Trotteur français en Nouvelle-Calédonie est géré par l'Unité néo-calédonienne de sélection et de promotion des races équines et asines (UPRA EQUINE) conformément au règlement du stud-book du Trotteur Français à l'exception des dispositions suivantes :

- Article 11 - paragraphe 1 : confirmation des juments.
- Article 12 et 13 : suspension des juments.

Les produits nés en Nouvelle-Calédonie issus de deux reproducteurs Trotteur Français non soumis aux dispositions des articles 11 paragraphe 1, 12 et 13 du présent règlement, sont inscrits dans la section calédonienne du stud-book du Trotteur Français et n'ont pas accès aux épreuves régies par le Code des courses au trot en France, autres qu'internationales.

ANNEXE E
CONDITIONS SANITAIRES DES REPRODUCTEURS TROTTEURS FRANÇAIS

1. Pour être approuvés à la monte, les étalons Trotteurs Français doivent satisfaire aux conditions suivantes :

A - Vis-à-vis des maladies réputées contagieuses

- Anémie infectieuse

L'étalon doit présenter, lors de la première demande d'approbation à la monte, un résultat négatif, antérieur à la délivrance des cartes de saillie et datant de moins de trois mois, à la recherche de l'anémie infectieuse par le test de Coggins, puis tous les trois ans avant le début de la saison de monte. Le prélèvement est réalisé par un vétérinaire sanitaire et analysé par un laboratoire agréé par le ministère de l'agriculture.

B - Vis-à-vis des Maladies à Déclaration Obligatoire (M.D.O.)

- Métrite contagieuse

Annuellement, chaque étalon doit satisfaire, avec résultat négatif, à une épreuve de diagnostic bactériologique de la métrite contagieuse. Le site de prélèvement est la fosse urétrale. Le prélèvement est réalisé par un vétérinaire sanitaire et analysé par un laboratoire agréé par le ministère de l'agriculture.

Le prélèvement doit être postérieur au 1er décembre de l'année précédant la saison de monte et antérieur à la délivrance des cartes de saillie.

La commission sanitaire du Trotteur Français suspend la monte de tout étalon présentant un résultat positif à une épreuve de diagnostic bactériologique de la métrite contagieuse. L'étalon infecté doit alors être isolé et traité. Trois contrôles sont mis en oeuvre après le traitement : le premier 7 jours au moins après la fin du traitement, le second 15 jours au moins après le premier prélèvement et le troisième un mois au moins après le second.

Pour chaque contrôle, une épreuve de diagnostic bactériologique est effectuée sur un prélèvement réalisé au niveau de la fosse urétrale, de l'urètre, du fourreau et du sperme ou du liquide pré éjaculatoire.



La reprise de la monte peut être autorisée après le premier contrôle négatif, par la commission sanitaire du Trotteur Français.

Par ailleurs, les locaux et tous les objets pouvant servir de véhicule à la contagion doivent être désinfectés.

L'étalonnier chez qui est stationné un étalon ayant présenté un résultat positif à une épreuve de diagnostic bactériologique de la métrite contagieuse doit informer les propriétaires de toutes les juments saillies ou inséminées par cet étalon, depuis son dernier résultat négatif. A défaut de la preuve de cette information par l'étalonnier dans un délai de 2 mois après le constat d'un résultat positif validé par le laboratoire national de référence, la commission sanitaire prendra en charge cette information et pourra appliquer les pénalités prévues à l'annexe F du présent règlement.

Artérite virale équine (A.V.E.)

Annuellement, chaque étalon fait l'objet d'un contrôle au regard de l'artérite virale équine.

Le contrôle doit être postérieur au 1er décembre de l'année précédant la saison de monte et antérieur à la délivrance des cartes de saillie. Les rapports d'analyses (sérologique ou virologique) sont joints à la demande de cartes de saillie de la saison suivante. En l'absence de rapport d'analyse favorable, les cartes de saillie ne sont pas délivrées.

Le contrôle comprend :

- un test sérologique (recherche d'anticorps neutralisants) avec résultat négatif ;
- en cas de résultat sérologique positif (titre égal ou supérieur à 4), la recherche (virologique ou par biologie moléculaire) du virus ou de ses composants réalisée immédiatement après récolte, sur un éjaculat complet avec résultat négatif.

Cependant, aucun contrôle sérologique ou virologique n'est exigé pour les étalons vaccinés contre l'A.V.E., à condition que :

- la preuve des injections de vaccin, réalisées selon le protocole du fabricant, soit apportée par mention de la certification sur le document d'identification ;
- la preuve de l'obtention d'un résultat négatif à un test sérologique réalisé moins de trente jours avant la date de la première injection vaccinale soit apportée par mention de la certification sur le document d'identification.

Un étalon séropositif présentant un test de recherche du virus, ou de ses composants, positif, est reconnu " positif excréteur " et n'est pas autorisé à reproduire ; sauf obtention d'une dérogation.

Cette dérogation peut être accordée, sur décision du Président de la commission du stud-book du Trotteur Français, après avis de la commission sanitaire du stud-book du Trotteur Français, sous réserve que la souche virale ne soit pas considérée comme pathogène par le laboratoire de référence en la matière, et sous réserve du respect d'un protocole technique garantissant la non-diffusion du virus et limitant la monte à un harem fermé.

C - Vis-à-vis des autres maladies

a) Grippe équine

Chaque étalon est vacciné contre la grippe équine.

La preuve des injections de vaccin est apportée par mention de la certification sur le livret d'identification.

La primo-vaccination et les injections de rappel sont effectuées conformément aux prescriptions des Autorisations de Mise sur le Marché des vaccins.

b) Rhinopneumonie

Chaque étalon est vacciné contre la rhinopneumonie.

La preuve des injections de vaccin est apportée par mention de la certification sur le livret d'identification.

La primo-vaccination et les injections de rappel sont effectuées conformément aux prescriptions des Autorisations de Mise sur le Marché des vaccins.

2. Pour pouvoir être présentée à la saillie d'un étalon Trotteur Français, une jument Trotteur Français ou de toute autre origine doit remplir les conditions sanitaires exigées pour les étalons au paragraphe 1. C ci-dessus, concernant les vaccinations contre la grippe équine et la rhinopneumonie.

3. Surveillance sanitaire :

a) Pour les étalons

Les documents ou leurs photocopies, attestant des vaccinations et de l'observation des protocoles techniques de surveillance sanitaire, doivent être adressés à l'IFCE à partir du 1er décembre précédant le début de la saison de monte. La réception de l'intégralité de ces documents par l'IFCE conditionne la délivrance des cartes de saillie.

Ces documents ou leurs photocopies, sont également conservés sur le lieu de stationnement de l'étalon pendant trois ans.

Ils doivent être tenus à la disposition de toute personne mandatée par la commission sanitaire du Trotteur Français dont la composition, les missions et les règles de fonctionnement sont définies au paragraphe 4 ci-après.

b) Pour les juments

Le document d'accompagnement attestant des vaccinations doit être présenté à la personne responsable de l'insémination, ou à toute personne habilitée, qui s'assure de leur conformité.

A partir de 2007, toute jument ne remplissant pas les conditions de vaccination obligatoires ne pourra être présentée à la saillie.

Les copies des documents attestant des vaccinations doivent être conservées sur le lieu de stationnement de l'étalon pendant trois ans.

Ils doivent être tenus à la disposition de toute personne mandatée par la commission sanitaire du Trotteur Français dont la composition, les missions et les règles de fonctionnement sont définies au paragraphe 4 ci-après.

4. Commission sanitaire du Trotteur Français

a) Composition :

Elle est placée sous l'autorité du Président de la commission du stud-book.

Elle est composée de trois vétérinaires désignés respectivement par :

- la SECF
- la Fédération Nationale des Courses Françaises
- l'IFCE

et de trois représentants de la commission du stud-book dont un représentant des étalonniers.



b) Missions :

La commission sanitaire :

- se prononce sur la régularisation sanitaire des dossiers d'approbation ;

- suspend la monte en race Trotteur Français, des sujets concernés consécutivement à la déclaration d'un cas positif à une M.D.O. dont le contrôle est inscrit au présent règlement du stud-book ;

- peut s'adjoindre des experts ;

- intervient lors de déclarations d'une M.D.O. dont le contrôle est inscrit au règlement du stud-book notamment pour aider le vétérinaire sanitaire, pour mener des enquêtes épidémiologiques, pour vérifier que les contrôles prévus sont réalisés, pour proposer le rétablissement de l'autorisation de reproduire et toutes autres mesures jugées pertinentes.

c) Règles de fonctionnement :

Les décisions prises par la commission sanitaire, notamment la suspension de la monte, sont notifiées par l'IFCE.

En tant qu'organe de suivi épidémiologique de la race, la commission sanitaire est immédiatement informée, de tout résultat positif à une M.D.O. dont le contrôle est inscrit au présent règlement, sur un cheval produisant dans la race. Le commanditaire de l'analyse autorise donc implicitement le laboratoire à transmettre ces résultats à la commission sanitaire qui est tenue d'en respecter la confidentialité.

ANNEXE F
BAREME DES PENALITES

La commission du stud-book, agissant en qualité d'instance disciplinaire, peut, sur demande de la sous-commission des cas spéciaux ou de la commission sanitaire, ou sur action d'office, infliger une pénalité selon le barème suivant :

Nature de l'infraction	Pénalité
Dépassement involontaire du quota annuel de cartes de saillie accordé à un étalon, selon les dispositions des articles 8 et 9 du présent règlement.	Retrait, pour la saison de monte suivante, du nombre de cartes correspondant au dépassement, assorti d'une pénalité, d'un montant équivalant au prix public de la saillie, pour le propriétaire de l'étalon.
Non-disponibilité d'un étalon, sur son lieu de stationnement au cours de la saison de monte, en infraction avec l'article 7 du présent règlement.	Amende de 10 % du prix public de la saillie, au propriétaire de l'étalon.
Jument ayant été saillie sans avoir satisfait préalablement aux exigences sanitaires stipulées au paragraphe 2. de l'annexe E du présent règlement.	Amende de 100 € au propriétaire de la jument.
Non-respect des contrôles imposés à un étalon testé positif à une épreuve de diagnostic bactériologique de la métrite contagieuse, en infraction avec le paragraphe 1. B. de l'annexe E du présent règlement.	Amende de 500 € au propriétaire de l'étalon.
Absence d'information des propriétaires des juments saillies par un étalon testé positif à une épreuve de diagnostic bactériologique de la métrite contagieuse, en infraction avec le paragraphe 1. B. de l'annexe E du présent règlement.	Amende de 100 € au propriétaire de l'étalon, par jument concernée.

I - Liste des courses de Groupe I (2010)

ALLEMAGNE

Traber-Derby , Grosser Preis Deutschland

BELGIQUE

Grand Prix de Wallonie

DANEMARK

Copenhagen Cup, Dansk Trav Derby

ESPAGNE

Gran Premio Nacional de Trote

FINLANDE

Seinäjoki-Ajo, Finlandia-Ajo, Kymi Grand Prix, Suur-Hollola-Ajo, St. Michel, Derby, Kriterium

FRANCE *(Attelé)*

Prix d'Amérique, Prix de France, Prix de Paris, Critérium des Jeunes, Prix de Sélection, Grand Critérium de Vitesse, Prix de l'Atlantique, Critérium des 4 ans, Prix Albert Viel, Prix René Ballière, Critérium des 5 ans, Prix de l'Etoile, Grand Prix UET, Critérium des 3 ans, Critérium Continental

FRANCE *(Monté)*

Prix de Cornulier, Prix de l'Ile-de-France, Prix des Centaures, Saint-Léger des Trotteurs, Prix d'Essai, Prix du Président de la République, Prix de Normandie, Prix des Elites, Prix de Vincennes

ITALIE

Gran Premio Europa (m), Gran Premio Della Lotteria, Premio Giovanardi, Premio Nazionale (m), Premio Citta di Napoli (m), Premio Triossi, Premio Citta di Montecatini, Campionato Europeo, Premio Marangoni (m), Premio Campo Mirafiori, Premio Continentale (m), Premio Tuilli, Derby, Oaks del Trotto, Premio Freccia d'Europa, Premio Orsi Mangelli (m), Premio Nazioni, Gran Criterium P. Biondi, Palio dei Communi, Premio Allevatori (m), Gala Internazionale del Trotto



NORVÈGE

Oslo Grand Prix, Forus Open, Ulf Thoresens Minneløp, VG Norsk trav Derby, Norsk trav Kriterium, Championnat Européen des 5 ans

PAYS BAS

Derby

SUÈDE

Olympiatravet, Konung Gustaf V:S Pokal, Drottning Silvias Pokal, Elitloppet, E3 (Eskilstuna), Sprintermästaren, Stochampionatet, Abergs Memorial, Jubileumspokalen, Championnat Européen des 3 ans, E3 (Orebro), Sundsvall Open, Svenskt Travderby, Aby Stora Pris, Svenskt Trav-Oaks, Svenskt Trav-Kriterium, Breeders Crown (3 ans,m/h), Breeders Crown (4 ans, m/h), Breeders Crown (3 ans, f), Breeders Crown (4 ans, f), Svenskt Uppfödningslöpning

II - Liste des courses de Groupe II (2010)

ALLEMAGNE

Stutendarby, Breeders Crown (5-7 ans, m), Breeders Crown (5-7 ans, f), Grand Prix de Gelsenkirchen

AUTRICHE

Graf Kalman Hunyady Memorial

BELGIQUE

Grand Prix d'Hiver, Grand Prix de la Ville de Waregem, Grand Prix de la Toussaint

DANEMARK

Jydsk 4-ars HP Grand Prix, Jydsk 4-ars Grand Prix, Dansk Trav Kriterium, Grand Circle 4-ars HP Championat, Grand Circle 4-ars Championat, N.J. Koster Memorial, Grand Circle 3-ars HP Championat, Grand Circle 3-ars Championat

ESPAGNE

Gran Premio de Baléars, Premio Ciutat de Palma, Conseil Insular de Mallorca, Gran Premio de Manacor-Pollros, Criterium 2, 3, 4 y 5 anos, Campeon de Campeones, Premio Sant Sebastia, Premio Ciutat de Palma, Finales Gran Premio Criador 4 y 5 anos

FINLANDE

Arvid Avallin Tammaderby, Kuopio Stakes, Tammakriterium, Lämminveri-Sm, Kasvattajakruunu (4 ans, f), Kasvattajakruunu (4 ans, m), Villinmiehen Tammakilpa, St-Leger, Kymenlaakso-Ajo, Kasvattajakruunu (3 ans, m), Kasvattajakruunu (3 ans, f)

FRANCE *(Attelé)*

Prix de Bourgogne, Prix de Tonnac – Villeneuve , Prix de la Côte d'Azur, Prix Maurice de Gheest, Prix de Croix, Prix Gélinotte, Prix de Belgique, Prix Tenor de Baune, Prix Charles Tiercelin, Prix Paul Viel, Prix Roquépine, Prix de la Marne, Prix Jean Le Gonidec, Prix Ephrem Houel, Prix Ovide Moulinet, Prix du Plateau de Gravelle, Prix de l'Union Européenne, Prix du Bois de Vincennes, Prix Robert Auvray, Prix Phaéton, Prix Paul Leguerney, Grand Prix du Sud-Ouest, Prix Henri Levesque, Prix Gaston de Wazières, Prix Gaston Brunet, Prix Masina, Prix Paul Karle, Critérium de Vitesse, Prix Kerjacques, Prix Albert Demarcq, Prix des Ducs de Normandie, Prix Kalmia, Prix Ozo, Prix Chambon P, Prix Louis Jariel, Prix de Washington, Prix Jean-Luc Lagardère, Prix de La Haye, Prix de Buenos-Aires, Prix Guy Deloison, Prix Pierre Plazen, Prix Jockey, Prix Guy Le Gonidec, Prix Jules Thibault, Prix Uranie, Prix Victor Régis, Prix d'Eté, Prix Doynel de St-Quentin, Prix Abel Bassigny, Prix Reine du Corta, Prix de Bretagne, Prix Jacques de Vaulogé, Prix Queila Gédé, Prix Marcel Laurent , Prix du Bourbonnais, Prix Octave Douesnel, Prix Ariste Hémard, Clôture GNT, Prix Emmanuel Margouty, Prix Une de Mai

FRANCE *(Monté)*

Prix Léon Tacquet, Prix du Calvados, Prix de Pardieu, Prix Camille de Wazières, Prix Jacques Andrieu, Prix Camille Blaisot, Prix Holly du Locton, Prix Edouard Marcillac, Prix Paul Bastard, Prix Ali Hawas, Prix Félicien Gauvreau, Prix Louis Le Bourg, Prix Louis Forcinal, Prix Théophile Lallouet, Prix Hemine, Prix René Palyart, Prix Jean Gauvreau, Prix Henri Ballière, Prix Victor Cavey, Prix Lavater, Prix Xavier de Saint-Palais, Prix de Londres, Prix Pierre Gamare, Prix Hervé Céran-Maillard, Prix Legoux-Longpré, Prix Cénéri Forcinal, Prix de Basly, Prix Camille Lepecq, Prix Reynolds, Prix Olry-Roederer, Prix Louis Tillaye, Prix Edmond Henry, Prix Paul Buquet, Prix Joseph Lafosse, Prix Raoul Ballière, Prix Philippe du Rozier, Prix Jules Lemonnier, Prix Emile Riotteau

ITALIE

Premio Vittoria , Premio Firenze, Premio Encat, Premio Andreani, Premio Citta di Padova, Premio Padovanelle, Premio Costa Azzurra, Gran Premio Italia, Premio Citta di Torino, Premio Renzo Orlandi, Gran Premio Europa (f), Premio Elwood Medium, Premio San Paolo, Premio Regione Sicilia, Premio Carlo Cacciari , Premio Stabile, Premio Presidente della Repubblica, Premio Repubblica, Premio Nazionale (f) - Memorial A. Vecchini , Premio Regione Campania, Premio Duomo, Premio Etruria, Premio Citta di Napoli (f), Premio Antonio Carena , Premio Riccardo Grassi, Premio Citta di Follonica, Premio Mediterraneo, Premio Giorgo Jegher, Premio Societa Terme, Premio Citta di Taranto, Campionato Femminile 3 anni, Premio Citta di Cesena, Premio Marche, Premio Dante Alighieri, Premio Citta di Treviso, Premio Marangoni (f), Gran Premio Continentale , Premio Ivone Grassetto, Premio Regione Friuli - Venezia Giulia, Premio Orsi Mangelli (f), Coppa Di Milano, Premio Trinacria, Gran Criterium, Premio Allevatori (f), Premio Royal Mares

NORVÈGE

Klosterskogen Race, Habibs Minneløp, Bis Maskin Monteløp, Megaman Cup, Stralfors Løpet, Bunnpris 4-arsløp, Dagligvarehandelens Stayerløp, Megaflis Hoppeløp, Kolsrud Transport 3-ars Elite, Haehre 4-ars Elite, Pamatch, Forusbanens 3-arsløp, Rex Rodneys Æresløp, Forus Maraton, Aktaion Grand Prix, Aktaion Grand Prix Mares, Ulf Thoresens Minneløp Mares, Prinsesse Märtha Louises Pokalløp, Norsk Trav Derby, Norsk Trav Kriterium, Axel Jensens Minneløp

PAYS-BAS

Grote Prijs der Lage Landen, Kampioenschap der Vierjarigen, Fokkers Trofee, Prijs der Giganten

SUÈDE

Gulddivision Final (Solvalla), Gulddivision Final (Solvalla), Sweden Cup, Jämtlands Stora Pris, Norrbottens Stora Pris, E3 (Eskilstuna), Gulddivision Final (Eskilstuna), Arjängs Stora Sprinterlopp, E3 (Örebro), Derbystoet, Gulddivision Final (Solvalla), Svenskt Mästerskap, Stc-Sm, C.L. Müllers Memorial , V75 International, Gulddivision Final (Gävle), E3 Revanschen (Romme), E3 Revanschen (Färjestad), Solvalla Grand Prix, Gulddivisionen Final (Solvalla)

SUISSE

Prix du Président



BAREME DE CONFIRMATION DES JUMENTS MONTE 2011

Pouliches de 4 ans
Juments de 5 à 14 ans } titulaires } au minimum d'un des records suivants } obtenu dans une course sur un hippodrome homologué à a date où le record a été enregistré
Juments de 7 à 20 ans } ... mères d'un cheval inscrit au Stud-Book du Trotteur Français et titulaire

Age où le record	1ère catégorie						2ème catégorie					
a été établi	ASC	ASL	AEC	AEL	MEC	MEL	ASC	ASL	AEC	AEL	MEC	MEL
2 ans	1'16"	1'18"	1'18"	1'20"	1'19"	1'21"	1'17"5	1'19"5	1'19"5	1'21"5	1'20"5	1'22"5
3 ans	1'14"	1'16"	1'16"	1'18"	1'17"	1'19"	1'15"5	1'17"5	1'17"5	1'19"5	1'18"5	1'20"5
4 ans	1'13"	1'15"	1'15"	1'17"	1'16"	1'18"	1'14"5	1'16"5	1'16"5	1'18"5	1'17"5	1'19"5
5 ans	1'12"	1'14"	1'14"	1'16"	1'15"	1'17"	1'13"5	1'15"5	1'15"5	1'17"5	1'16"5	1'18"5
6 ans et +	1'11"	1'13"	1'13"	1'15"	1'14"	1'16"	1'12"5	1'14"5	1'14"5	1'16"5	1'15"5	1'17"5

Age où le record	3ème catégorie						4ème catégorie					
a été établi	ASC	ASL	AEC	AEL	MEC	MEL	ASC	ASL	AEC	AEL	MEC	MEL
2 ans	1'19"5	1'21"5	1'21"5	1'23"5	1'22"5	1'24"5	1'21"5	1'23"5	1'23"5	1'25"5	1'24"5	1'26"5
3 ans	1'17"5	1'19"5	1'19"5	1'21"5	1'20"5	1'22"5	1'19"5	1'21"5	1'21"5	1'23"5	1'22"5	1'24"5
4 ans	1'16"5	1'18"5	1'18"5	1'20"5	1'19"5	1'21"5	1'18"5	1'20"5	1'20"5	1'22"5	1'21"5	1'23"5
5 ans	1'15"5	1'17"5	1'17"5	1'19"5	1'18"5	1'20"5	1'17"5	1'19"5	1'19"5	1'21"5	1'20"5	1'22"5
6 ans et +	1'14"5	1'16"5	1'16"5	1'18"5	1'17"5	1'19"5	1'16"5	1'18"5	1'18"5	1'20"5	1'19"5	1'21"5

A : attelé **M** : monté **E** : élastique ou cellule photoélectrique **S** : autostart
C : distance inférieure à 2.400 mètres **L** : distance supérieure ou égale à 2.400 mètres

1) - L'âge des juments s'entend à la date de la saison de monte à venir.

2) - Les juments de 15 ans et plus ne sont catégorisées que par les records de leurs produits. Toutefois, une jument de 15 ans et plus ne redescend que d'une catégorie si les records de sa production ne la maintiennent pas dans la catégorie où la classe son propre record.

3) - Les juments titulaires de la prime de sélection bénéficient du classement dans la catégorie immédiatement supérieure à celle dans laquelle elles sont classées par leur meilleur record ou le meilleur record d'un de leurs produits.

par Bénédicte Ferry
de l'IFCE



L'Anémie Infectieuse des Equidés (AIE) en Europe en 2010

Depuis le début de l'année 2010, les foyers d'anémie infectieuse en Europe signalés par le Réseau d'Epidémio-Surveillance en Pathologie Equine (RESPE) semblent s'être multipliés. Cet article tente de faire le point sur les raisons de cette apparente recrudescence de la maladie.

Qu'est-ce que l'anémie infectieuse des équidés ?
L'anémie infectieuse des équidés est une maladie virale spécifique des équidés due à un Lentivirus et transmise entre chevaux par des insectes piqueurs ou du matériel d'injection. Cette maladie étant incurable et les chevaux atteints constituant des réservoirs de virus jusqu'à la fin de leur vie, la réglementation européenne impose de les abattre. Il n'existe actuellement ni traitement, ni vaccin. Le test de dépistage est un test sérologique appelé test de Coggins. En France, l'anémie infectieuse des équidés fait partie des maladies animales réputées contagieuses.

La transmission vectorielle de l'AIE, d'après une présentation de Gian Luca Autorino, Padoue, Juin 2010



Une aiguille pour injection contient 10^{-4} ml de sang


Une mouche plate transmet 10^{-5} ml de sang par ses pièces buccales

Les foyers européens en 2010

• Le 19 janvier 2010, 2 chevaux d'un groupe de 10 chevaux récemment importés de Roumanie via la Belgique ont été trouvés positifs au Coggins au sud de l'**Angleterre** dans le Wiltshire. Ces 2 chevaux ont été abattus conformément à la législation européenne.

• Le 2 février, c'est en **Belgique** qu'un 3ème cheval importé également de Roumanie a été trouvé positif et abattu dans le cadre de l'enquête épidémiologique consécutive au foyer britannique. Ces 3 cas positifs faisaient partie d'un même groupe de 18 chevaux importés en Belgique depuis la Roumanie le 21 octobre 2009. 4 autres cas positifs, de la même origine, ont ensuite été identifiés le 16 mars puis les 21 et 26 mai dans les provinces de Flandre occidentale et de Liège.

• En **France**, le 25 février, un foyer d'AIE a été identifié dans un refuge animal en Dordogne suite au test réalisé avant l'exportation d'un cheval de race Trotteur Français. L'enquête épidémiologique a permis d'identifier un deuxième foyer en lien avec le 1er également en Dordogne chez le naisseur de ce TF de 13 ans où 2 juments poulinières se sont avérées positives. Les enquêtes épidémiologiques visant à recenser et dépister les équidés en lien avec les équidés infectés sont encore en cours.

• La situation de l'**Italie**, pays frontalier de la France, est également inquiétante. De nombreux foyers y ont été signalés par le RESPE depuis le début 2010 sachant que les chevaux, ânes et mules dépistés positifs ne sont pas abattus mais simplement maintenus en isolement. Toute les régions d'Italie semblent être impliquées avec 51 foyers signalés entre le 18 février et début juillet dans les régions de Pouilles, Ombrie, Campanie, Abruzzes, Vénétie, Calabre, Emilie-Romagne, Frioul-Vénétie Julienne, Ligurie, Piémont, Sicile, Marches, Toscane, Ligurie, Basilicate et Latium.

• Un foyer a été également signalé par le RESPE en **Allemagne**, concernant 2 chevaux testés positifs le 31 mars dans le district de Souabe en Bavière ; ce foyer dont l'origine n'est pas connue fait suite à 5 autres foyers déclarés au 2ème semestre 2009 en Bavière et en Bade-Wurtemberg ; tous les chevaux atteints ont été abattus.

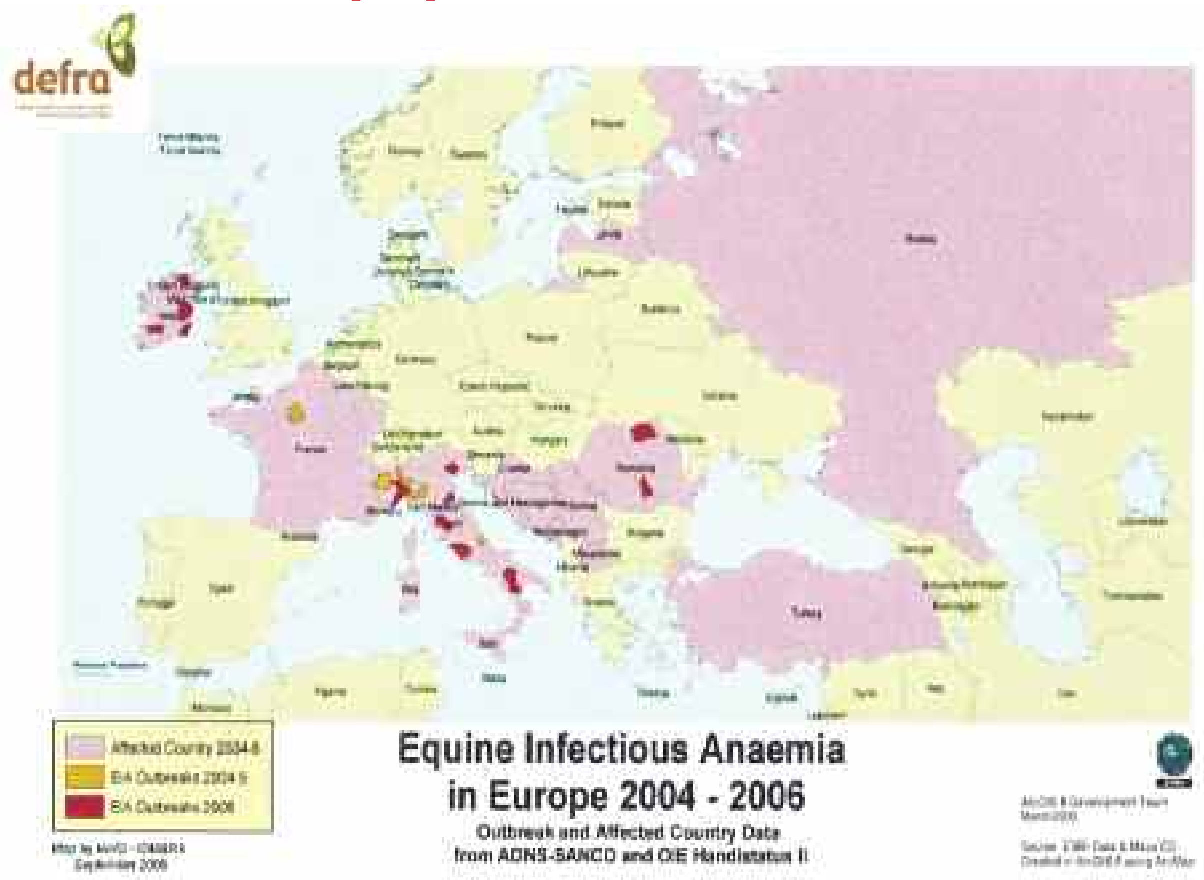
par Bénédicte Ferry
de l'IFCE

• La **Croatie** a fait l'objet de 3 messages d'alerte du RESPE pour 4 foyers concernant 7 chevaux entre le 6 avril et le 17 mai, dans les comitats de Sibenik-Knin, Sisak-Moslavina et Lika-Senj ; les mesures de contrôle annoncées ne mentionnent pas, par contre, d'abattage des chevaux atteints.

• D'après l'Office International des Epizooties (OIE), un cheval a aussi été trouvé positif en **Grèce** le 2 juillet 2010, sachant qu'un foyer a été répertorié aussi en 2009 sans que l'origine en soit connue.

• En **Roumanie** en 2009, l'OIE a recensé 251 foyers au 1er semestre et 293 au 2ème. La même année, en **Slovénie**, 13 foyers ont été rapportés par l'OIE.

La situation en Europe depuis 2004



La carte de l'évolution de l'AIE en Europe entre 2004 et 2006 (source DEFRA) montre que les pays atteints sont toujours les mêmes. L'Italie et la Roumanie apparaissent les plus impactés par des épidémies en 2004, 2005 et 2006 et se révèlent être la source des épidémies apparues plus au Nord en Europe, au Royaume-Uni et en Belgique.
Ainsi, l'épidémie en Irlande en 2006 est due à une importation illicite de sérum hyper immunisé, prélevé en Italie sur des chevaux d'origine roumaine.
De même, les foyers anglais et belges sont directement liés à des importations de chevaux roumains porteurs.
Par contre, aucun lien avec la Roumanie ni avec l'Italie n'a été mis en évidence dans les causes des derniers foyers français dans le Var en 2009 et en Dordogne en 2010, de même que pour les foyers allemands.
Une décision européenne (2007/269/UE) impose depuis le 23 avril 2007 des mesures de protection particulières vis-à-vis de l'AIE pour tous les équidés en provenance de Roumanie vers les autres états membres (dépistage des équidés dans les 30 jours précédents l'envoi). En effet, la maladie sévit sous forme endémique dans ce pays où il n'est pas procédé systématiquement à l'abattage des équidés infectés qui représentent des sources d'infection permanentes. Les conclusions d'une mission d'inspection vétérinaire menée en Roumanie par les services de la Commission ont indiqué que les mesures prises pour appliquer, faire respecter et surveiller l'application de la décision susmentionnée étaient peu satisfaisantes. De ce fait et afin de garantir l'état sanitaire des équidés échangés, la Commission a adopté le 18 juin 2010 une décision (2010/346/UE) renforçant les conditions aux échanges et visant à protéger les autres États membres.

Compte tenu des conclusions de la mission de la Commission, les équidés introduits en France en provenance de Roumanie depuis le 1er janvier 2007 jusqu'à l'application de la décision 2010/346/UE présentent potentiellement un risque d'infection par l'AIE. Une instruction a donc été diffusée aux services sanitaires français DD(CS)PP concernés afin de faire réaliser un dépistage de l'AIE sur ces équidés recensés via le système TRACES (certification communautaire) et à la suite d'échanges avec les autorités belges.
Ces dépistages qui sont en cours de réalisation concernent une centaine d'équidés en France.

Conclusion

La situation en Europe se révèle assez stable sur les 10 dernières années. L'apparente recrudescence de l'anémie infectieuse des équidés est plutôt liée à une meilleure diffusion de l'information par le RESPE, notamment depuis que ce réseau s'est élargi à l'Europe suite aux démarches de la filière course pour motiver des interlocuteurs européens.
Par ailleurs, certains pays n'appliquant pas la règle européenne de l'abattage des chevaux atteints, représentent des réservoirs de virus qui limitent l'impact des mesures d'assainissement réalisées par les autres pays.
L'Europe consciente de ces lacunes a donc renforcé la prévention en décidant de mesures spécifiques vis-à-vis de pays à risque comme la Roumanie.
En dehors de l'Europe, certains pays comme l'Argentine ou le Brésil sont également très atteints par cette maladie, d'où l'importance de la réalisation rigoureuse des tests de Coggins avant l'importation de chevaux vivants, notamment pour des arrivages via les pays du sud de l'Europe.

Quelles obligations de dépistage de l'anémie infectieuse en France ?

En France le dépistage de l'AIE est pratiqué principalement dans le cadre de la monte, mais aussi lors des ventes de chevaux et des exportations de semence.
Ainsi, un test de Coggins est demandé pour l'obtention de l'approbation des étalons en monte naturelle dans les plus grandes races et pour tous les étalons utilisés en insémination artificielle quelle que soit leur race ; ce test doit ensuite être renouvelé tous les 3 ans. Côté juments, il n'existe aucune obligation de dépistage, mais, dans les races de chevaux de course, certains étalonniers le font réaliser systématiquement pour les juments italiennes qui viennent à la saillie en France.
L'anémie infectieuse des équidés étant un vice rédhibitoire, le test de Coggins fait partie des dépistages conseillés par les vétérinaires lors des visites d'achat mais ce test n'est pas pratiqué systématiquement ; l'acheteur dispose d'un délai de 30 jours pour annuler la vente en cas de positivité.
Pour exporter la semence vers un pays de la CEE, l'étalon doit subir un test de Coggins avant la récolte, renouvelé tous les 90 jours, ou bien au moins 14 jours après la dernière récolte. Lors des échanges intracommunautaires de chevaux vivants, le test de Coggins n'est obligatoire que pour les équidés en provenance de Roumanie.
La plupart des pays tiers exigent également ce test avant l'importation de semence équine ou de chevaux vivants.
En-dehors de ces dépistages « réglementés », certains établissements demandent un test de Coggins avant d'introduire de nouveaux chevaux, ce qui fait partie des « bonnes pratiques sanitaires » à développer pour améliorer la prévention. En effet, c'est à l'occasion d'un dépistage avant l'introduction de poneys dans un centre équestre pour les vacances, qu'un foyer d'AIE a été découvert en Ardèche en 2007. D'autres équidés positifs ont alors été identifiés dans l'élevage où les poneys avaient été achetés 2 ans plus tôt. Ceci montre que la maladie peut exister sous une forme sub-clinique voire asymptomatique chez des équidés qui représentent alors un risque pour leurs congénères, le périmètre de transmission par des insectes piqueurs étant estimé à 2 kms.

par Pierre Julienne



Reconnaissance des coéleveurs par le Cheval Français

Le principe de reconnaitre les co-éleveurs a été adopté lors du Comité du Cheval Français en date du 11 mai 2010

Extrait du Compte-rendu : Modifications des statuts de la SECF - Article IV

« On qualité d'éleveur, les personnes ayant au moins soit un produit dont elle sont le seul naisseur, soit deux produits dont elles sont co-naisseurs à au moins 50% ayant pris part à une course publique durant l'année civile en cours ou l'année précédente. »

Malheureusement cette reconnaissance n'a pas encore été publiée au bulletin officiel du cheval français et de ce fait elle n'est pas encore applicable.
Lors du dernier comité en date du 9 décembre j'ai renouvelé la demande et une promesse m'a été faite pour que le dossier aboutisse rapidement.

Visualisez les vidéos de vos courses

Il paraît que votre cheval a bien couru la course d'hier. Malheureusement vous n'y étiez pas là-bas pour voir ça. C'est dommage non. Heureusement Internet existe ! Voici pour vous, qui ne pouvez vous rendre à l'autre bout de la France dès que votre cheval court, les sites Internet des fédérations. Et revivez la course depuis votre écran d'ordinateur.

Fédération nationale des courses françaises . . . .www.lescourseshippiques.com
Fédération régionale du Nord . . . . .www.hippodromes.fr
Fédération régionale d'Ile de France et Haute-Normandie . . . . .www.courseschevaux.fr
Fédération régionale Basse-Normandie . . . . . . .www.lescourseshippiquesbassenormandie.com
Fédération régionale de l'Ouest . . . . .www.federation-ouest.fr
Fédération Centre-est . . . . .http://fedecentreest.napsy.com
Fédération Anjou-Maine Centre-Ouest . . . . . .www.lescourseshippiquesregionales.com
Fédération régionale du Sud-Ouest . . . . .pas de site
Fédération régionale Sud-est . . . . .pas de site
Fédération régionale de l'Est . . . . .pas de site
Equidia-video . . . . .www.equidiavideo.fr

par Diane
de Sainte Foy

Rencontre avec Eric Brion : Equidia, entre paris sportifs et cheval, une longueur d'avance


© Scoop Dyga

Eric Brion est directeur du pôle TV multimédia* et de la chaîne Equidia depuis 2003, après avoir été secrétaire général d'ABSAT, puis successivement directeur des programmes du projet numérique et directeur de la diversification de France Télévisions.

En sept ans, à la tête d'Equidia, il aura avec son équipe non seulement gagné le pari d'installer un objet étrange et précurseur dans le paysage audiovisuel, une chaîne de télévision consacrée aux paris sur les courses hippiques et au cheval, mais aussi multiplier les canaux de diffusion de sa chaîne au point d'augmenter de 30% le nombre de foyers recevant Equidia, de 9,3 à 12,4 millions, entre 2008 en 2009.

La recette d'Eric Brion ? En avant, calme et droit, ou autrement dit, anticipation, patience et persévérance !

Eric Brion, c'était une idée étrange que de vouloir, il y a 10 ans, consacrer une chaîne de télévision sur le câble aux courses et au cheval ?

Eric Brion : C'était effectivement très précurseur d'utiliser la télévision par câble et par satellite pour promouvoir son sport. L'idée était portée par Jean-Luc Lagardère, Paul Essartial et Dominique de Bellaigue pour le secteur des courses et Jacqueline Reverdy, alors présidente de la FFE. Il y avait une volonté de mettre en valeur le sport hippique et de lui donner les moyens. Le fait d'avoir une chaîne de télévision a été un accélérateur pour mettre en avant son sport, faire le pronostic de grands événements hippiques.

Cela a servi au développement des paris, des sports équestres et de toutes les activités autour du cheval. C'était totalement visionnaire.

Entre les paris et le sport, quel est le véritable positionnement de la chaîne ?

E. B. : La chaîne a deux missions principales. La première est d'être une chaîne de renseignements sur les paris, qui va permettre tous les jours à un public de joueurs et de professionnels d'avoir accès à la retransmission des courses. C'est ce qui a motivé la décision des sociétés de courses d'exposer leurs contenus dans les points PMU et sur la télévision payante. Sa seconde mission est de s'adresser à un public de passionnés et de répondre à tous les publics du cheval, des enfants aux amateurs de CSO à ceux qui pratiquent la randonnée, ou qui, tout simplement, sont attirés par le cheval.

Comment cela se traduit-il en terme d'offres de programmes ?

E. B. : Ce qui a beaucoup changé, c'est le développement du nombre des courses, notamment en province. En diffusion, nous sommes passés de 5 à 10 heures de direct par jour, portées par tous les moyens numériques possibles pour les courses et le téléspectateur d'Equidia. Ensuite, ce qui a beaucoup progressé, c'est l'information autour du cheval. Nous avons énormément développé les tranches d'information et de magazines autour des courses et du cheval. Enfin, nous avons lancé des programmes variés pour tous les publics, sous toutes les formes possibles, les programmes courts, les fictions, les documentaires, … On travaille beaucoup avec nos publics, on les interroge souvent. Les premières émissions sur la randonnée sont arrivées parce qu'on a constaté que c'était une attente des publics, comme les émissions pédagogiques que nous développons en ce moment.

Quel a été votre fil conducteur pour ancrer la chaîne dans le paysage audiovisuel ?

E. B. : J'ai toujours travaillé dans la télévision payante. J'avais appris par le passé que ce qui compte, c'est la notion de satisfaction : l'abonné doit payer tous les ans pour avoir accès à des contenus, il a donc droit à un contenu de qualité, varié, différent.

Le public est pointu, exigeant et il connaît bien. On ne peut pas être dans l'à peu près. On a fait venir des personnalités, on a un peu tâtonné … L'animateur d'Equidia est forcément quelqu'un de crédible sur le thème du cheval.

On a fait des enquêtes de satisfaction en 2009, nos publics courses sont satisfaits à 93%, les publics sport à 85%, le public généraliste à 83%. Une chaîne thématique pour marcher doit avoir une stratégie appuyée, une personnalité marquée, une marque forte, et il faut continuer à développer des produits.

Justement, quels sont vos projets en terme de développement ?

E. B. : On est passé d'une chaîne de télévision à une offre de canal. On a appelé cela la stratégie « multicanal ». Les courses ont un temps d'antenne de plus en plus important sur la chaîne, environ 80%. On a donc développé d'autres canaux de diffusion : le site equidia.fr que l'on a intensifié ; equidia vidéo, site payant pour revoir les courses ; equidia watch, qui permet de revoir tous les programmes et de voir certains événements en direct. Depuis le lancement de ce site en avril 2010, l'audience est très bonne. La prochaine étape, actuellement en préparation, est de passer d'une chaîne qui se développe sur le web, à une chaîne qui se développe sur les téléphones mobiles. Il s'agit de pouvoir retrouver Equidia partout, sans être dépendant du moment, de l'accès, de la programmation.

par Diane de Sainte Foy

EQUIDIA

Création : 1999
Audience :
750 000 téléspectateurs réguliers en 2009
Abonnés :
13 millions de personnes
2 800 heures de programmes en direct diffusées par an
5 000 courses diffusées par an
40 heures de documentaires produits par an
Accessible sur toutes les offres payantes : l'offre de base de tous les opérateurs ADSL, sur le bouquet bis TV et sur l'offre satellite d'Orange.

Comment peut-on expliquer l'absence des sports équestres sur les chaînes de télévision généralistes ?

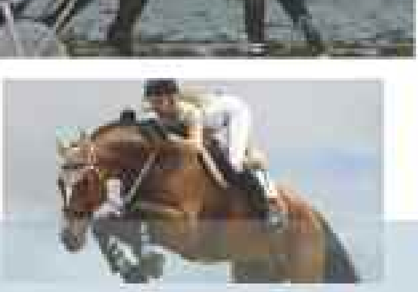
E. B. : Je me demande si on s'est posé la question de l'adaptation du sport à la télévision. Il y a des impératifs pour que cela marche. Il faut que le sport soit adaptable et compréhensible pour les publics. Au tennis, le tie-break a été inventé pour raccourcir la durée des matchs. Et puis, il faut des champions. On a connu une période un peu creuse. Les médias généralistes aiment les sports où les Français gagnent. Aujourd'hui, on a à nouveau des champions pour attirer et faire parler. Il faut qu'il y ait une impulsion fédérale forte car ce sont des choix, des priorités à déterminer. C'est grâce à cela que certains sports émergent ! Enfin, il faut que dans les chaînes, il y ait des journalistes qui aiment ce sport !

La chaîne du cheval, la filière équine, même combat ?

E. B. : En terme de stratégie, on va voir comment l'ouverture des paris impacte Equidia et influence de manière plus générale tout le sport à la télévision. C'est le point important en terme d'évolution de contenu. Dans la nouvelle grille de rentrée, on va développer des matinées sur l'information dans les tranches du matin, mettre en valeur les sports équestres et hippiques. On va introduire une nouvelle émission de débat pour discuter, échanger autour des grandes thématiques de notre secteur. On va toucher un public plus large. C'est important que cette communication soit de plus en plus forte, que l'on soit le vecteur le plus important pour le pari. Plus ça marche, mieux la filière équine se portera ! ■

* le pôle TV multimédia est le département du PMU en charge de l'édition du contenu du site Internet, de la téléphonie mobile, des bases de données et des chaînes d'Equidia.










Source Equ'idée n°72

Patrick DEHAUMONT à la tête du GIP « France Haras »

France Haras est le nom de la structure qui aura en charge de gérer les activités concurrentielles anciennement exercées par les Haras nationaux. France Haras est un groupement d'intérêt public (GIP) qui sera régi par une convention constitutive entre ses différents partenaires :

- collège des éleveurs (associations de races, fédérations d'associations d'éleveurs, Société hippique française, ...),
- des prestataires (Association des étalonniers particuliers, des vétérinaires, des acteurs des techniques de reproduction, ...),
- des collectivités territoriales,
- ainsi que l'Etat (ministères chargés de l'agriculture et du budget) et l'Institut du Cheval et de l'Equitation (IFCE).

Patrick DEHAUMONT

53 ans, est diplôme de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort. Il est entré dans la fonction publique en 1981 comme inspecteur de santé publique vétérinaire. Il était Directeur de l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire au sein de l'AFSSA. Il a également été directeur du centre collaborateur de l'Office International des Epizooties pour les médicaments vétérinaires.
Il est aujourd'hui Inspecteur général de santé publique vétérinaire. ■



par Jean Leprieur
Avocat au Barreau
de Coutances

Saillies gratuites et concurrence déloyale

Le Haras de B dans le but de lancer un jeune étalon, a fait une offre publique de saillies gratuites sauf frais techniques.
Estimant que cette pratique était constitutive de la pratique illicite de prix abusivement bas prohibée par l'article L 420-5 du Code de commerce ainsi que d'un acte de concurrence déloyal, le Haras M a assigné le Haras B pour obtenir des dommages et intérêts.
Le Tribunal de Grande Instance d'ALENCON a débouté le Haras M aux termes d'un jugement en date du 24 février 2009 et l'a condamné à verser la somme de 2 000 € au Haras B à titre de dommages et intérêts pour procédure abusive.
Le Haras M a relevé appel de cette décision et par arrêt du 22 juin 2010 la Cour d'Appel de CAEN a réformé le jugement en ce qu'il avait accordé au Haras B des dommages et intérêts pour procédure abusive et l'a confirmé pour le surplus, condamnant enfin le Haras M en 2 000, au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile (remboursement des frais exposés).

Motifs de l'arrêt

Elle considère, le haras Bayant annoncé que 146 juments avaient été saillies par Otto Mail en 2006, qu'elle a été privée de 136 contrats de saillies à 500 € chacun ; qu'en outre, du fait du classement artificiel d'Otto Mail dans le « top ten » des étalons privés, classement qui n'est fondé que sur le nombre de saillies effectués, censé refléter le succès d'un reproducteur, une partie des éleveurs, notamment les amateurs, continueront de se tourner vers cet étalon.

A cet effet, la société Haras M souligne tout d'abord que la pratique d'offrir une ou quelques saillies, notamment lors de manifestations, est sans rapport avec l'initiative qu'elle dénonce.
Il est vrai que celle-ci a été qualifié de « pour le moins étonnante » par la revue l'Eperon publiée en décembre 2006.
Pour autant, d'un part, l'appelante de fournit pas de données sur le marché de la reproduction des chevaux de sport français, en particulier sur celui des chevaux « de très haute qualité » qui correspondait au segment d'intervention de son haras et du Haras B.
Selon les pièces produites par l'intimée, les deux étalons dits « de tête » du Haras M soit L'Arc de Triomphe et Quincy alias Caprice, ont à eux seuls saillis 517 juments en 2007 et 600 en 2008.
En conséquence, il ne peut être retenu que les saillies litigieuses ont inondé lce marché, ainsi que le soutient l'appelante.

D'autre part, il s'avère qu'en 2008 et (ou) 2009, elle a pratiqué des tarifs a priori grandement promotionnels (« 150 € poulain vivant ») pour les saillies des produits de L'Arc de Triomphe.
Elle soutient ensuite qu'Otto Mail est un concurrent direct de l'Arc de Triomphe, en particulier comme ayant des aptitudes à produire des chevaux de dressage et d'obstacles.
Bernard Lle conteste, fort de l'avis de B M, dont ni les compétences ni l'attestation ne sont discutées et selon lequel le premier est un étalon de dressage, tandis que le second est un cheval de saut d'obstacles.
Il est à observer cependant que, si l'offre de saillies gratuites mentionnait qu'Otto Mail était champion des étalons de dressage approuvé à 3 ans en France, elle le qualifiait aussi d'étalon « polyvalent avec des aptitudes pour le dressage, CCE, Hunter et CSO ».
Mais Bernard L relève en outre qu'il résulte du commentaire faite par l'appelante du bilan de la saison de monte 2006 d'Otto Mail que la jumenterie présentée à chacun de ces deux étalons n'était pas la même et qu'ils ne pouvaient donc être concurrents puisque, selon ce commentaire, la diversité des croisements effectués démontre qu'ils ont été le fait d'éleveurs « amateurs » n'ayant aucun souci commercial, ne de sélection génétique.
En toute hypothèse, il n'est pas établi que ces deux étalons pouvaient alors être considérés comme les seuls présentant une double aptitude dressage-obstacle sur le marché français.

par Jean Leprieur
Avocat au Barreau
de Coutances



Au demeurant, l'évolution du nombre de saillies issues de L'Arc de Triomphe, soit 71 en 2005, 100 en 2006, 304 en 2007 455 en 2008 et 97 en 2009, n'autorise pas à conclure que la très grande majorité des saillies pratiquées par Otto Mail l'auraient été par L'Arc de Triomphe, si elles n'avaient pas été gratuites.
Une telle évolution s'explique sûrement par des facteurs autres que l'initiative dénoncée.
En outre, le faible nombre de saillies réalisées par Otto Mail en 2007 (26, selon l'appelante) conduit à considérer, à défaut d'autres résultats, que son classement au « top ten » des « jeunes espoirs » ne lui a pas profité.
Il se déduit de ces développements qu'à tout le moins le préjudice allégué n'est pas démontré, fut-ce en termes de perte de chance certaine.
Il est à observer, de surcroît, qu'il n'est fourni aucun élément de comptabilité permettant d'apprécier, outre le chiffre d'affaires de la société appelante, les charges venant en déduction.
En conséquence, la décision entreprise sera confirmée en ce qu'elle a débouté la société Haras M de ses demandes, sans qu'il soit utile de se prononcer sur le point de savoir si l'initiative dénoncée a été ou non constitutive d'une vente à prix abusivement bas au sens du dit article L 420-5, dont du reste la prohibition qu'il énonce suppose démontrée que l'initiative a pour objet ou peut avoir pour effet une éviction du marché ou une entrave à son succès.
Il reste qu'à tenir l'action pour abusive, comme procédant de raisons étrangères à l'objet du litige ainsi que le soutient l'intimé, celui-ci ne caractérise pas même le préjudice qu'il subirait de ce fait, dont l'évaluation est d'ailleurs hésitante, indépendamment de celui qui visent les dispositions de l'article 700 du code de procédure civile.
Sa demande ne peut donc elle-même prospérer.
La société Haras M qui succombe principalement, sera condamnée aux dépens.
En outre, il serait inéquitable de laisser à Bernard L l'entière charges des frais qu'il a dû exposer devant la Cour, ce pourquoi il est justifié de lui allouer une indemnité de 2 000 €.

Par ces motifs

Statuant par arrêt contradictoire.
Réformant la décision entreprise, déboute Bernard L de sa demande en paiement de dommage et intérêts ;
La confirme pour le surplus ;
Y ajoutant, condamne la société Haras M à payer à Bernard L, la somme de 2.000 € en application des dispositions de l'article 700 du code de procédure civile :
Rejette toute autre demande.

Commentaires

L'article L 420-5 du Code du Commerce dispose « que sont prohibés les offres de prix ou pratique de prix de ventes aux consommateurs abusivement bas par rapport aux coûts de production de transformation ou de commercialisation dès lors que ces offres ou pratiques ont pour objet et peuvent avoir pour effet d'éliminer d'un marché ou d'empêcher d'accéder à un marché une entreprise ou l'un de ses produits ».
La Cour avait donc à se prononcer sur deux questions :
1• La pratique du Haras B est-elle un acte de concurrence déloyale ;
2• En est-il résulté un préjudice.
Or à la première question la Cour a répondu dans le même sens que le Tribunal considérant que l'offre du Haras B même si elle pouvait être qualifiée d'étonnante, se rapprochait des pratiques similaires en usage dans ce type d'activités de l'étalonnage consistant à offrir à l'occasion de réunions d'éleveurs du GAET des saillies gratuites à caractère promotionnel.
En second lieu, la Cour relèvera avec pertinence que le Haras M avait lui-même pratiqué des tarifs très bas sur certains de ses étalons dans un but promotionnel évident et ne subissait donc aucun préjudice en tout cas démontré du fait de la pratique du Haras B, que donc les conditions de l'article L 420-5 n'étaient pas remplies.

par Pierre Champion



Les grands vainqueurs

Le choix a été, une nouvelle fois, difficile, car ils étaient un certain nombre à prétendre à cette chronique, en tant que vainqueurs classiques ou de Groupe I. Sauf exception, c'est la règle, en effet, que nous nous imposons ici, où nous n'avons, en outre, par parution, que cinq places. Roc Meslois, le lauréat du Critérium des 5 Ans, candidat aux grands tournois intergénérations de l'hiver, sera notre premier centre d'intérêt. Speedy Blue, qui a créé la surprise en s'imposant dans le Critérium des 4 Ans, viendra ensuite. La liste se complète de trois jeunes sujets, à commencer par The Lovely Gwen, qui a gagné le Prix de l'Etoile, puis le Critérium des Pouliches et n'a dû sa défaite dans le Critérium des 3 Ans qu'à un exceptionnel Timoko. Evidemment, celui-ci est là également, d'autant qu'il a aussi remporté le Prix Albert Viel, au mois de juin. Trophy Charm, enfin, est le vainqueur du Saint-Léger des Trotteurs et compte parmi les prétendants au Prix de Vincennes, où il trouvera notamment sur sa route Talina Madrik, qui a brillé dans le Prix d'Essai, et Thorens Védaquais, à l'honneur dans le Prix des Elites. Ces deux-là, apparentés, respectivement, aux toutes bonnes Ombre du Yams et Sanawa, auraient pu, pareillement, être retenus. Ils le seront une fois prochaine, ne serait-ce qu'à la faveur d'un nouveau succès majeur.



Roc Meslois

Speedy Blue



The Lovely Gwen



Timoko



Trophy Charm

Roc Meslois

par Pierre Champion

L' « Atout » maître des Belloche

1'11
mâle alezan
né en 2005

Eleveur
Denis Belloche



www.dollar.fr

Jusqu'à sa brillante victoire du Critérium des 5 Ans (Groupe I, 3.000 mètres, grande piste), **Roc Meslois 1'11"** faisait un peu figure d'éternel placé, au sein d'une génération emmenée par **Ready Cash** et **Rolling d'Héripré**. Deuxième du Grand Prix de l'U.E.T., troisième du Critérium des 4 Ans, cinquième du Critérium Continental et du Prix de Sélection, il a remporté son premier tournoi semi-classique à la faveur du Prix Jockey (Groupe II, 2.700 mètres, grande piste), un succès qui annonçait sa consécration du Critérium, quelques jours plus tard.

Roc Meslois a, du reste, un pedigree qui porte la marque du Critérium des 5 Ans. En effet, si son père, **Look de Star 1'12"**, préalablement vainqueur du Critérium des Jeunes, y échoua, son grand-père, **Coktail Jet 1'10",** s'y imposa, réussissant d'ailleurs lui aussi le doublé avec le Prix Jockey. De même, **Lurabo 1'13"** et **Patara 1'18",** pères de mères de **Look de Star**, sont des vainqueurs du Critérium des 5 Ans. Quant à **Blue Dream 1'14",** l'aïeul maternel de notre sujet, il y fut troisième de **Balou Boy** et **Bahama**. Très bon étalon, dont la performance phare est sa victoire dans le Prix du Président de la république, **Blue Dream** est, en particulier, un remarquable père de mères, ses filles ayant également donné **Oyonnax 1'10", Pomerol de Laumac 1'12", Queen's Glory 1'11",** qui précède immédiatement **Roc Meslois** au palmarès du Critérium des 5 Ans, **Quérios du Mirel 1'11", Rolling d'Héripré 1'11"** ou encore **Save the Quick 1'12".**

Look de Star fut repéré par Pierre Belloche, entraîneur-driver de **Roc Meslois**, alors qu'il travaillait aux côtés de Pierre-Désiré Allaire, au Haras de Retz. Impressionné par la classe naturelle du bel alezan de l'Ecurie des Charmes, le jeune homme conseilla à ses parents, animateurs de l'élevage familial, de lui accorder leur confiance. Il faut dire que **Look de Star** était non seulement doué, mais bien né, puisque fils de **Coktail Jet** et d'une excellente jument, **Corte 1'13",** « multimillionnaire » en francs, elle-même sœur du classique **Rénoso 1'13"** et proche parente de l'exceptionnelle **Kiss Melody 1'11".** Si **Roc Meslois** est, pour l'heure, le chef-d'œuvre de **Look de Star**, nous sommes redevables à celui-ci d'autres éléments de talent, tels **Quabila 1'14", Québec de Gravelle 1'15" m., Queen Look 1'14", Quel Pin 1'12", Quick Master 1'12", Roc Breton 1'14", Rocket du Closet 1'12" m., Roi du Coq 1'13" m.**, etc…

Héroïque Mesloise, la mère de **Roc Meslois**, n'en est pas à son coup d'essai avec lui, s'étant déjà illustrée à la reproduction grâce à **Ode Mesloise 1'14"m**. (**Idéal de l'Iton**), gagnante de sept courses et placée de Groupe, pour plus de 250.000 euros de gains. Modeste lauréate, sur l'herbe, à Vibraye, sans que le chronomètre ne sanctionne sa prestation, ce qui la prive de record, **Héroïque Mesloise** n'en avait pas moins quelque qualité, selon ses proches, et elle était très dure. Sa production est d'ailleurs là pour attester sa valeur. Y figurent quatre vainqueurs, sachant qu'outre **Roc Meslois** et **Ode Mesloise**, il y a le prometteur **Théo Meslois 1'15"** (**Ni Ho Ped d'Ombrée**), ménagé, mais déjà gagnant à Caen et à Vincennes. La suite est composée de **Vigo Meslois**, un yearling par **Carpe Diem**, et d'**Actrice Mesloise**, une propre sœur de **Roc Meslois** qui a vu le jour au printemps dernier. En 2011, **Héroïque Mesloise** mettra bas un produit de **Love You**.

La famille maternelle de **Roc Meslois** est prestigieuse, puisqu'il s'agit de celle des « **Atout** ». Introduite au sein de l'élevage Belloche à la faveur de l'acquisition de **Sonate d'Atout 1'20"**, la grand-mère du lauréat du Critérium des 5 Ans, elle y a trouvé à essaimer. Gagnante à Vincennes, **Sonate d'Atout** s'est muée, en effet, en une fort bonne poulinière, mère de douze produits, pour neuf qualifiés et sept vainqueurs. Le meilleur d'entre eux sera **Josubie Mesloise 1'13"** (**Viking's Way**), dont les gains « flirtent » avec les 150.000 euros. Quant à **Classic Mesloise 1'16"** (**Moktar**), douée également, elle a donné, au haras, la toute bonne **Java de l'Iton 1'14"** m., qui compte douze victoires, dont dix à Paris, pour plus de 300.000 euros de gains.

Look de Star 1'12	Coktail Jet 1'10	Quouky Williams	Fakir du Vivier
			Dolly Williams
		Armbro Glamour	Super Bowl
			Speedy Sug
	Corte 1'13	Lurabo	Ura
			Quelle Boum C
		La Ville au Clerc	Patara
			Flore d'Estrées
Héroïque Mesloise	Blue Dream 1'14	Pershing	Nevele Pride
			Flying Cloud
		Frisonne	Fandango
			Queven
	Sonate d'Atout 1'20	Ino Ludois	Quioco
			Pélagie C
		Kalinette Atout	Beauséjour II
			Dame d'Atout II

Speedy Blue

par Pierre Champion

Mary, de père en fils

1'13"1m
mâle bai
né en 2006

Eleveur
Catherine Dabouis-Mary



ScoopDyga

La surprise du Critérium des 4 Ans (Groupe I, 2.800 mètres, grande piste) s'est appelée **Speedy Blue 1'13" m.**, dont la victoire, aux dépens de **Sancho du Glay**, autre gros outsider, et du favori, **Sévérino**, a été fort nette. Jusqu'à ce succès majeur, **Speedy Blue** n'avait pas remporté de course de sélection, mais, éclectique, il avait bien couru dans plusieurs semi-classiques, à l'attelage comme sous la selle, sans y être toujours des plus heureux. Le jour J, tout s'est, cette fois, déroulé sans encombre et l'élève de Jean-Philippe Mary et des siens, déferré des quatre pieds, a su saisir l'occasion, avec le concours d'Yves Dreux à son sulky. Sagement mis au repos par la suite, **Speedy Blue** n'a été revu qu'à la fin de l'été, connaissant, depuis lors, des fortunes diverses. S'inscrivant logiquement dans son programme hivernal, le Critérium Continental lui permettra peut-être de retrouver toute sa verve.

Speedy Blue est le deuxième vainqueur de Groupe I né des œuvres d'**Echo 1'11"**, après le néerlandais **Rise and Shine 1'12"**. En Suède, il y eut aussi les classiques **Hövding Lavec 1'10"** et **Archipelago 1'12"**. En France, avant l'avènement de **Speedy Blue**, les meilleurs produits d'**Echo** se nommaient **My Love Lady 1'10"** et **Mage de la Mérité 1'12"**, tous deux placés de Critérium, ou encore **L'Echo d'Anjou 1'12"**, **La Mélodie 1'13"m., Lila du Douet 1'13" m.** et **Loulou Jet 1'13"**.

Petit-fils de **Florestan 1'15"**, **Echo** s'est forgé un prestigieux palmarès, sous les couleurs de Daniel Wildenstein et l'entraînement de Jean-Etienne Dubois, gagnant vingt et une courses, dont deux Groupes I, le Critérium Continental et le Grand Critérium de Vitesse de la Côte d'Azur, et onze Groupes II. **Echo** sera également deuxième du Prix d'Amérique, du Critérium des 5 Ans, du Prix René Ballière et du Prix de l'Atlantique, ainsi que de plusieurs autres Groupes I, en dehors de nos frontières. Ses gains totaux « flirteront » avec le million et demi d'euros. Très bien né, il est un proche parent de **Rocklyn 1'12"**, **Niky 1'10"** et **Imoko 1'14"**, le père de **Timoko**, sur lequel nous nous arrêtons dans les pages qui suivent.

Speedy Blue est le premier produit de **Mathilda Blue**. Cette fille du champion monté **Gai Brillant 1'14"** – encore un petit-fils de **Florestan** !– n'a couru que trois fois, obtenant pour meilleur classement une place de deuxième sur l'hippodrome de Durtal. Après **Speedy Blue**, **Mathilda Blue** a eu **Térence Blue 1'20"**, un fils de **Kazire de Guez** qui s'est placé en province, puis **Ualexane Blue**, une fille de **Notre Haufor** encore inédite, et **Vatiti Blue**, un mâle de **Nice Love**. En 2010, elle a été présentée à **Ready Cash**, dont elle a été testée pleine. **Alexane 1'13"**, la mère de **Mathilda Blue**, était toute bonne, remportant neuf courses, dont plusieurs supports d' « événement, et se classant deuxième du Prix Roederer, puis cinquième du Critérium des 5 Ans. Fille d'**Istraéki 1'14"** et d'une poulinière par **Chambon P 1'20"**, **Alexane** a, dans l'ensemble, bien produit, donnant le semi-classique et étalon **Kid Blue 1'14"** (**Buvetier d'Aunou**), de même que le bon hongre **Ix and Arifant 1'13"** (**And Arifant**).

Le « papier » maternel de **Speedy Blue** est frappé du sceau de la famille Mary, dans la mesure où la cinquième mère, **Belle Touche 1'19" m.** (**Fandango**), lauréate d'un Prix Lavater, était une protégée de l'homme de **Tidalium Pélo**, Jean Mary, lequel n'est autre que le père de Jean-Philippe Mary. En outre, celui-ci fut tant le mentor d'**Alexane** que le jockey attitré de **Gai Brillant**. Les unissant plus tard tous les deux, il en aura la mère de son présent champion.

Echo 1'11	Qlorest du Vivier 1'17	Florestan	Star's Pride
			Roquépine
		Ua Uka	Kerjacques
			Flicka
	Jolie Perle 1'18	Ura	Carioca II
			Gélinotte
		Datcha Folle	Pacha Grandchamp
			Jeanne la Folle
Mathilda Blue	Gai Brillant 1'14	Podosis	Florestan
			Civette II
		Altissima	Mon Tourbillon
			Ocre et Verte
	Alexane 1'13	Istraëki	Paléo
			Vanikie
		Silabelle	Chambon P
			La Belle Perrine

The Lovely Gwen

par Pierre Champion

Le prolongement d'une réussite familiale

1'12"6
femelle bai foncé
née en 2007

Eleveur
Ecurie de Montdauphin


ScoopDyga

A l'instar de **Speedy Blue**, auquel nous nous intéressions à l'instant, **The Lovely Gwen 1'12"** a remporté le Prix de l'Etoile (Groupe I, 2.200 mètres, grande piste), son premier classique, à forte cote. Dans la foulée, elle a confirmé son statut de meilleure femelle de sa génération en s'octroyant le Prix Queila Gédé (Groupe II, 2.700 mètres, grande piste), le Critérium des Pouliches, et en s'emparant d'un remarquable deuxième place dans le Critérium des 3 Ans, où seul un formidable **Timoko** lui a été supérieur.

Pour l'heure, en seize sorties, la brillante et athlétique élève de l'Ecurie de Montdauphin a toujours terminé parmi les quatre premiers, si l'on excepte trois disqualifications. Outre les deux succès majeurs déjà cités, elle a gagné le semi-classique Prix Masina (Groupe II, 2.100 mètres, autostart, grande et petite piste). C'était au printemps dernier et c'était sa première victoire d'importance, en prélude à une quatrième place dans le classique Prix Albert Viel. Depuis lors, **The Lovely Gwen** n'a cessé de progresser, jusqu'à atteindre le niveau qui est le sien aujourd'hui.

L'origine de **The Lovely Gwen** porte l'empreinte de Jean-Pierre Dubois et des étalons de celui-ci, puisque la pouliche est par **And Arifant 1'16"** et une fille d'**Extreme Dream 1'14"**, elle-même issue d'une poulinière par **Rainbow Runner 1'14"**. En outre, **Lovely Darling** et **Bye Bye Darling**, les deux premières mères, inédites, de **The Lovely Gwen**, proviennent de l'élevage de Joëlle Laroche, la sœur de Jean-Pierre Dubois, tandis que **Va Ma Belle II 1'22" m.**, la troisième, a vu le jour chez leur père, Jean-Julien Dubois. Le meilleur produit de **Va Ma Belle II** sera **Go Darling 1'17"** (**Nivôse**), une toute bonne jument qu'entraînait Philippe Laroche, le regretté époux de Joëlle, et que driva, souvent, Jean-Pierre Dubois. Nous sommes décidément là au cœur d'une réussite familiale, bien prolongée présentement par les animateurs de l'Ecurie de Montdauphin, Gwenhaël Fauré et son épouse.

Gagnante de dix courses, dont les convoités Prix du Crépuscule, de Dinan et Gudrun (deux fois), **Go Darling** sera également deuxième des Groupes II Prix de la Société des Steeple-Chases de France, de la Société Sportive d'Encouragement et de Washington. Longtemps, elle demeurera le meilleur élément de la parentèle, jusqu'à ce qu'arrive **Let's Go Darling 1'13"**, une talentueuse fille de **Coktail Jet**, double lauréate semi-classique et dauphine de **L'As de Boussières** dans le classique Prix de l'Etoile. Quelques années plus tard, **The Lovely Gwen** a fait mieux encore que son aînée et cousine. Les mères de **Let's Go Darling** et **The Lovely Gwen** sont sœurs, en effet. **Lovely Darling**, celle qui nous intéresse, avait donné un vainqueur assez modeste avant **The Lovely Gwen**, laquelle est son troisième produit. **Una Chérie Gwen 1'19"** (**Kiwi**), qui s'est placée dès cet été, vient ensuite, avant **Agape Gwen**, une propre sœur de la gagnante du Prix de l'Etoile.

On terminera avec **And Arifant**, dont **The Lovely Gwen** est le sixième vainqueur classique, après **Fly Mourotaise 1'13"** (Prix d'Essai), **Fortuna Fant 1'17"** (Critérium des Jeunes), **Hugo du Bossis 1'13"** (Prix de Normandie), **Jarifante Speed 1'15"** (Prix d'Essai) et **Mara Bourbon 1'10"** (Prix des Elites). Mais **And Arifant** est également l'auteur de **Fan Quick 1'14" m.**, **Farifant 1'11"**, **Goetmals Wood 1'11"**, **Hand du Vivier 1'13"**, **Infant du Bossis 1'11"**, **Kaiser Sozé 1'12"**, etc… Autrement dit et au risque d'enfoncer une porte ouverte, c'est un étalon de grande influence.

And Arifant I'16	Sharif di Iesolo I'15	Quick Song	Victory Song
			Lucile Spencer
		Odile de Sassy	Gi
			Herodiade de Grandchamp
	Infante d'Aunou I'16	Niky des Etangs	Quinio
			Houbara
		Oscana	Gutemberg A
			Habanera de Grandchamp
Lovely Darling	Extreme Dream I'14	Quito de Talonay	Florestan
			Dent Blanche
		Tahitienne	Kimberland
			Oligiste
	Bye Bye Darling	Rainbow Runner	Fakir du Vivier
			Kravotte
		Va Ma Belle II	Mario
			Ombelle

Timoko

par Pierre Champion

Retour à l'excellence

1'12"5
mâle bai
né en 2007

Eleveur
Paul Van Klaveren


ScoopDyga

Timoko 1'12" a, comme l'on dit, « fait un truc » dans le Critérium des 3 Ans (Groupe I, 2.700 mètres, grande piste), laminant littéralement ses adversaires en supportant tout le poids de la course, dans l'impressionnante réduction kilométrique de 1'12"6, soit le nouveau record de la compétition. Différente avait été sa victoire dans le Prix Albert Viel (Groupe I, 2.700 mètres, grande piste), où il était venu, tout à la fin, prendre le meilleur sur **Torino d'Auvillier**. Mais le protégé de Richard Westerink a, incontestablement, une propension à aller de l'avant, ses deux succès semi-classiques, sur le tracé de vitesse de Vincennes, dans les Prix Pierre Plazen (Groupe II, 2.175 mètres, grande piste) et Abel Bassigny (Groupe II, 2.175 mètres, grande piste), ayant été acquis de bout en bout, avec énormément de brio. Quant au Prix de l'Etoile, où il fut le dauphin de **The Lovely Gwen**, il en avait également été l'un des animateurs, après, pourtant, un mauvais début de course. **Timoko** est, assurément, un « drôle » de cheval et il aura encore l'occasion de le montrer.

Paul Van Klaveren, l'éleveur hollandais de **Timoko**, a basé ses poulinières en France, au Haras des Grandes Bordes, chez Jean-Marie Dumur. C'est également là-bas qu'il a installé **Imoko 1'14"**, le père de son champion, acquis yearling, en provenance du Haras des Coudraies. Fils de **Viking's Way 1'15"** et d'une poulinière par **Jiosco 1'15"**, **Imoko** est ainsi le fruit du rapprochement de deux étalons de tête. Il appartient, qui plus est, à une remarquable famille maternelle, celle d'**Echo 1'11"**, **Niky 1'10"**, **Rocklyn 1'11"**, etc…

Imoko a été un cheval de course de qualité, apportant des satisfactions à Paul Van Klaveren, pour signer neuf victoires et glaner l'équivalent de 130.000 euros, mais il n'a pas fait partie de l'élite. Son « papier » parlait cependant pour lui dans la perspective du haras, où il a bénéficié du soutien de son propriétaire et de son étalonnier, qui en a lui-même obtenu les bonnes **Quita des Bordes 1'12"** et **Sonia des Bordes 1'15"**. **Imoko** compte aussi des gagnants intéressants en Hollande, à l'image du précoce et classique **Zo Super Koel 1'17"**.

Si **Imoko** est de belle naissance, **Kiss Me Coulonces 1'18"**, la mère de **Timoko**, n'a rien à lui envier, sachant qu'elle est par le très influent **And Arifant 1'16"** et l'inédite **Allez Coulonces**, dont les auteurs sont les champions **Lutin d'Isigny 1'14"** et **Vanina B 1'16"**. Gagnante de deux courses dans le Sud-Ouest, **Kiss Me Coulonces** avait donné trois utiles vainqueurs avant **Timoko**. Depuis lors, elle a eu **Umoko**, propre frère du lauréat du Critérium des 3 Ans, qui est estimé, même s'il vient de débuter sur une disqualification, **Vramdao**, né, en 2009, des œuvres de **Quido du Goutier**, et un nouveau produit d'**Imoko**, une femelle cette fois, venue au monde au printemps 2010.

Allez Coulonces est donc par un gagnant et une double placée du Prix d'Amérique. Celle-ci remporta également le Critérium des 5 Ans, ainsi que les Prix de France, de l'Etoile et de Sélection. C'était une championne, c'était **Vanina B**. Poulinière, **Vanina B** produira encore meilleur qu'elle en **Jorky 1'13"** (**Kerjacques**), vainqueur de la bagatelle de dix-huit Groupes I, en France et à l'étranger, dont quatre Critériums, le Prix de Paris, le Prix René Ballière, le Prix de l'Atlantique, le Prix de l'Etoile, le Prix des Meilleurs, trois fois, le Prix des Géants, deux fois, l'Elite-Rennen, la Copenhagen Cup, le Grand Prix des Nations… **Jorky** fut aussi deux fois deuxième du Prix d'Amérique. Seule femelle issue de **Vanina B**, **Allez Coulonces** avait la lourde tâche de lui succéder à l'élevage. Elle n'a produit qu'honnêtement. Mais, une génération plus tard, **Kiss Me Coulonces** renoue avec l'excellence.

Imoko I'14	Viking's Way I'15	Mickey Viking	Bonefish
			Misty Sister
		Josubie	Quito
			Vesubie III
	Sépia I'15	Jiosco	Quioco
			Valse Bellemoise
		Jolie Perle	Ura
			Datcha Folle
Kiss Me Coulonces I'18	And Arifant I'16	Sharif di Iesolo	Quick Song
			Odile de Sassy
		Infante d'Aunou	Niky des Etangs
			Oscana
	Allez Coulonces	Lutin d'Isigny	Firstly
			Dame d'Isigny
		Vanina B	Carioca II
			La Coulonces

Trophy Charm

par Pierre Champion

Le Saint-Léger dans les gènes

1'14"5m
mâle bai
né en 2007
Eleveur
Jean-Philippe Dubois


www.dollar.fr

Considéré, par son entourage, comme meilleur droitier que gaucher, **Trophy Charm 1'14" m.** n'a pas laissé passer l'occasion de faire sien le Saint-Léger des Trotteurs (Groupe I, 2.450 mètres), sur le tracé, corde à droite, de l'hippodrome de la Prairie, à Caen. Il y a remporté un franc succès, aux dépens de **Ti Punch River**, frère utérin de la lauréate de l'édition 2008, la petite **Return Money**, et de **Talina Madrik.** Ces deux-là devaient prendre leur revanche, un mois plus tard, à Vincennes, dans le Prix d'Essai, où **Trophy Charm** ne pourra se classer qu'assez lointain cinquième, en prélude à une série de disqualifications, de la fin de l'été au début du meeting d'hiver. Jusqu'à un récent retour au premier plan dans le Groupe III Prix Urgent, gagné brillamment, sur les 2.700 mètres de la grande piste, dans la perspective d'une participation au Prix de Vincennes.
Elevé par Jean-Philippe Dubois, **Trophy Charm** appartient à la première production de **Modern Jazz 1'12"**, l'un des étalons de l'animateur du Haras de Fresneaux, annoncé, en 2011, chez Hélène Lamare, à Querville. De niveau semi-classique à l'attelage, ce fils de **Cygnus d'Odyssée 1'13"** et d'une poulinière par **Kimberland 1'15"** ressortit à une belle famille maternelle ayant prospéré au Haras du Bois-Josselyn, aux soins d'Yvan Bernard. **Cémona Josselyn**, la mère de **Modern Jazz**, est d'ailleurs la sœur de **Dréa Josselyn 1'15"**, une gagnante du… Saint-Léger des Trotteurs ! **Modern Jazz** est lui-même le frère de **Go Along 1'16"**, génitrice du classique et étalon **Let's Go Along 1'11"**.
Just Right, qui a mis bas **Trophy Charm**, est une élève de feue Sylvia Wildenstein. Sa mère, la toute bonne **Vahiné 1'14"**, défendait, du reste, les couleurs de l'époux de celle-ci, Daniel Wildenstein. De niveau semi-classique, **Vahiné** s'octroya quatorze courses, dont le Grand Prix André de la Vaissière (Groupe III), à Laval, et l'important Prix Constant Hervieu, à Vincennes. Son meilleur produit, à ce jour, est **Master Dancer 1'12",** dont les gains dépassent les 300.000 euros. Or, **Master Dancer** est par **Cygnus d'Odyssée**, auteur, on l'a vu, de **Modern Jazz**…
Just Right ne s'est pas qualifiée. Sa vocation était la reproduction, où trois de ses quatre produits en âge de courir sont vainqueurs, à commencer par **Trophy Charm**, le meilleur et de loin, mais aussi les utiles **Quick Right 1'14"** (**Hermès du Buisson**) et **Relative Charm 1'14"** (**Goetmals Wood**). Agé de 2 ans, **Un Acte Simple** (**Password**) est qualifié, mais n'a pas encore débuté à l'heure où ces lignes sont écrites. Les produits suivants de **Just Right** sont également des mâles, à savoir un « V » par **Insert Gédé** et un « A » par **Password**.
En plus de sa talentueuse mère, **Just Right** peut se recommander de son père, l'étalon vedette **Coktail Jet 1'10"**, ce qui n'est pas un mince atout. On ajoutera que son père de mère, **Jet du Vivier 1'18"**, est lui aussi un « incontournable ». Quant à sa grand-mère, **Lady Reine 1'23" m.**, elle est, en tant que fille d'**Ura 1'18"** et **Quasi Reine IV 1'21"** (1960-**Atus II**), la propre sœur d'**Ivory Queen 1'17"**, laquelle priva le phénomène **Idéal du Gazeau** d'un grand chelem dans les Critériums, lui qui ne perdit que celui des 3 Ans, face à elle et à **Italia du Pont**. Sœur utérine de **Lady Reine** et **Ivory Queen**, **Damoiselle L 1'21"** (**Pick Wick**) a engendré la classique montée **Mesta 1'19" m.**, qui fut deuxième d'un Prix de Vincennes et est l'aïeule de **Noora de l'Iton 1'13" m.**, également au palmarès du Saint-Léger des Trotteurs.

Modern Jazz 1'12	Cygnus d'Odyssée 1'13	Workaholic	Speedy Crown
			Ah So
		Nymphe d'Odyssée	Seddouk
			Etoile d'Odyssée
	Cémona Josselyn	Kimberland	Nevele Pride
			Astrasia
		Rémouna	Vasco
			Keimoura
Just Right	Coktail Jet 1'10	Quouky Williams	Fakir du Vivier
			Dolly Williams
		Armbro Glamour	Super Bowl
			Speedy Sug
	Vahiné 1'14	Jet du Vivier	Sabi Pas
			Ua Uka
		Lady Reine	Ura
			Quasi Reine IV

par Pierre Champion

Pour la bonne cause

A l'analyse des pedigrees eux-mêmes fait suite celle des croisements qui les constituent. C'est devenu une habitude de procéder ainsi, chaque semestre, dans ce bulletin, car il va de soi qu'il y a des enseignements à tirer de la réussite de telle ou telle union, de la pertinence –ou de l'impertinence !– de tel ou tel « papier ». Et si l'on s'expose, ce faisant, au risque de rationaliser a posteriori –ce que pareille lecture ne peut éviter–, ce n'en est pas moins pour épouser la bonne cause, celle, d'actualité qui plus est, de l'éleveur face au choix crucial de ses croisements.

Inbred et outcross à la fois est **Roc Meslois**. En effet, fruit d'un inbreeding classique sur **Star's Pride** (5x5), le protégé des Belloche n'en est pas moins exempt des autres principaux sangs américains contemporains, véhiculés par **Speedy Crown** et **Sharif di Iesolo**. Mais, indice intéressant, **Héroïque Mesloise**, la mère de **Roc Meslois**, a donné celle qui était son meilleur produit avant le lauréat du Critérium des 5 Ans, à savoir la très bonne **Ode Mesloise**, avec le concours d'un descendant de **Speedy Crown**, en l'espèce **Idéal de l'Iton**. On a donc toutes les raisons de penser que **Roc Meslois**, étalon encore jeune, dont ce sera la deuxième année de monte en 2011, croisera favorablement avec **Speedy Crown**. On observera également, à son endroit, les affinités de la lignée mâle de **Sabi Pas** –celle dont il est issu– avec le sang de **Blue Dream**, son remarquable père de mère, qui nous délègue aussi, dans ce rôle, les **Oyonnax, Queen's Glory, Rolling d'Hériprè** ou encore **Save the Quick**, lesquels ont tous pour ancêtre paternel le fils de **Carioca II** et **Infante II**.

Le jour où **Speedy Blue** a gagné le Critérium des 4 Ans, un certain **Ragtime du Parc** faisait sien le semi-classique monté Prix Jean Gauvreau, en un temps record, avant d'enchaîner dans les Prix Victor Cavey et Xavier de Saint-Palais. Or, les pedigrees des deux chevaux s'accordent. **Speedy Blue** est, en effet, par **Echo** et une fille de **Gai Brillant**, là où **Ragtime du Parc** provient de la formule inverse. Cette alliance procure une consanguinité, sans doute décisive, sur **Florestan** (3x4). Dans le « papier » de **Speedy Blue**, celle-ci se double d'un « retour », probablement important lui aussi, sur le très influent **Paléo**, trois fois présent du côté maternel (5x6x4).

The Lovely Gwen est une « Dubois » sans l'être, ainsi que nous le soulignons dans les pages qui précèdent. Elle est donc forcément le résultat de croisements éprouvés. Son père, **And Arifant**, et ses pères de mères, **Extreme Dream** et **Rainbow Runner**, ces deux-là pourtant tôt disparus, comptent parmi les piliers de la réussite de Jean-Pierre Dubois. Ici, c'est l'association d'**And Arifant** avec les sangs de **Fakir du Vivier** et de **Florestan** qui attire l'attention. Entre celui-ci et celui-là, la complicité est, depuis longtemps, avérée. De même, on a déjà observé l' « entente » entre **And Arifant** et **Fakir du Vivier**, voire les frères de se dernier –« **Jet** », « **Hadol** »…–, ne serait-ce que par l'entremise de **Goetmals Wood**, principal continuateur du fils de **Sharif di Iesolo**, dont la réussite est souvent constatée avec le sang de **Sabi Pas** et (ou) d'**Ua Uka** : voir les **Texas Style, Scipion du Goutier, Surabaya Jiel, Rieussec, Popinée de Timbia, Prodigious, Odessa du Vivier** et autres.

Le jumelé affiché dans le Prix de l'Etoile, puis dans le Critérium des 3 Ans, entre **The Lovely Gwen** et **Timoko**, a changé d'ordre d'une fois sur l'autre. De la sorte, un chassé-croisé s'est opéré autour d'**And Arifant**, qui est tant le père de **The Lovely Gwen** que le père de mère de **Timoko**. Pour obtenir ce dernier, on a rapproché **Viking's Way** du susnommé **And Arifant**. L'alchimie a fonctionné, moins notoire, pourtant, que la combinaison **And Arifant-Coktail Jet** ou **And Arifant-Buvetier d'Aunou/Défi d'Aunou**. Autre trait marquant du pedigree de **Timoko** est la référence, démultipliée, aux « grands ancêtres », **Carioca II** (5x6x5x7x4) et **Fandango** (6x6x6). Pour compléter le trio, il ne manque que **Kerjacques**, absent quant à lui, mais bel et bien auteur de **Jorky**, le chef-d'œuvre de **Vanina B**, bisaïeule de **Timoko**. Qu'à cela ne tienne : à défaut de **Kerjacques**, la paire **Carioca II-Fandango** trouve, en l'occurrence, à s'épanouir en la compagnie du « jeune » sang américain.

La même remarque peut s'appliquer au pedigree de **Trophy Charm**, qui accumule également les courants de **Carioca II** (5x6x5x5) et de **Fandango** (5x5x6), tout en les confrontant au sang standardbred contemporain, ici fortement représenté par deux ascendants, cent pour cent américain, dès la troisième génération, puis cinq à la quatrième. **Kerjacques** (6x5) est, en outre, de la partie. S'il incarne le croisement **Speedy Crown-Star's Pride, Trophy Charm** est inbred sur ce dernier (5x6), pendant que sa mère est consanguine sur les propres frères, **Fakir du Vivier** et **Jet du Vivier** (3x2). Plus précisément, le vainqueur du Saint-Léger des Trotteurs résulte de la volonté de conjuguer les vertus de deux étalons vedettes, **Workaholic**, en lignée mâle, et **Coktail Jet**, en ascendance femelle. Le sang de **Workaholic** s'était déjà favorablement mêlé à cette famille maternelle, dont l'un des fleurons, la précoce **Noora de l'Iton**, pareillement lauréate du classique caennais, mais encore de six semi-classiques parisiens, est né des œuvres du fils de **Speedy Crown** et **Ah So**.



Blue Dream



Florestan



And Arifant



Fandango



Workaholic

par Pierre Champion

Gros plan sur l'impressionnant vainqueur du Critérium des 3 Ans

Si Timoko nous était conté…



Timoko et Richard Westerink, après leur victoire dans le Critérium des 3 ans

Sa victoire dans le Critérium des 3 Ans en a impressionné plus d'un. Faisant suite à son succès du Prix Albert Viel, six mois auparavant, elle le place à la tête de sa génération. Timoko 1'12" (Imoko) surpasse, en effet, The Best Madrik, le lauréat du Critérium des Jeunes, The Lovely Gwen, la gagnante du Prix de l'Etoile, ou encore Tucson et Torino d'Auvillier, les premiers chefs de file. Entraîné dans le Sud-Ouest, par un professionnel originaire de Hollande, le jeune champion est cependant né dans la Sarthe, au Haras des Grandes Bordes, chez Jean-Marie Dumur. Son histoire, au reste, mérite d'être contée.



Jean-Marie Dumur présente Imoko , le père de Timoko

Paul Van Klaveren, l'éleveur de **Timoko**, est hollandais, mais le poulain et bel et bien français, venu au monde dans la Sarthe, à Vibraye, au lieu-dit les Grandes Bordes. Nous sommes là chez Jean-Marie Dumur, qui anime le haras, dans les pas de son père, Jean. Celui-ci fut l'initiateur, le créateur, voilà une quarantaine d'années, et le fils, aujourd'hui, poursuit l'œuvre. *« Nous exploitons cent cinquante hectares,* commente ce dernier, *et avons cinq étalons, vingt-cinq poulinières et une centaine de bovins. Nous nous partageons entre nos propres chevaux et ceux de nos clients.* ***Imoko*** *et* ***Kiss Me Coulonces****, les parents de* ***Timoko****, sont, de la sorte, basés chez nous, pour le compte de M. Van Klaveren. »*

Les Dumur ont fait la connaissance de Paul Van Klaveren par l'entremise de Jan Kruithof, avec lequel ils ont collaboré pendant un moment, au temps, notamment, de la bonne Darling des Bordes 1'16" (Noble Atout). Le propriétaire d'**Imoko** cherche alors un haras pour abriter son étalon.

« C'est comme cela que tout a commencé, se souvient Jean-Marie Dumur. *C'était en 2003.* ***Imoko*** *avait fait sa première saison de monte dans la Manche, en insémination artificielle, mais cette technique ne lui convenait pas. Aussi M. Van Klaveren était-il en quête d'un endroit où son cheval pourrait s'exprimer en monte naturelle. Or, c'est ainsi que nous travaillons ici, avec tous nos étalons. Il n'en fallait pas plus pour que commence notre collaboration. »*

Des performances, mais, surtout, du « papier »

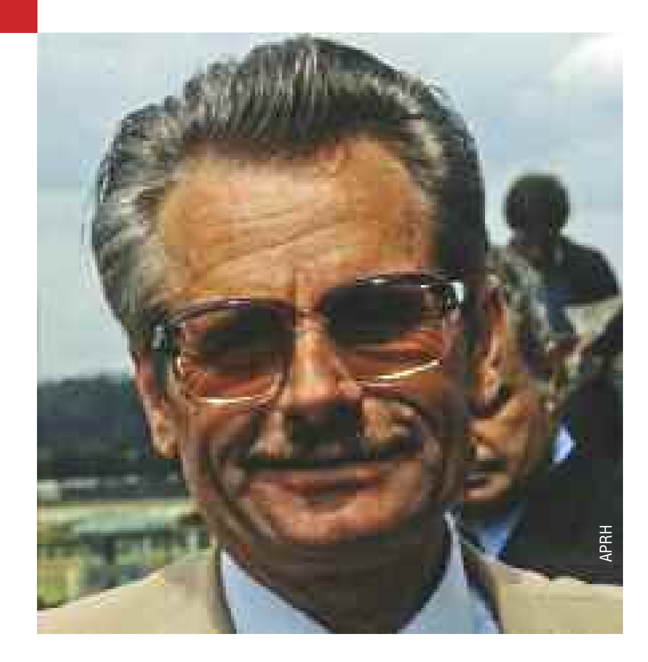
Paul Van Klaveren avait acheté **Imoko**, yearling, dans le but, d'abord, d'en faire un cheval de course. Le poulain ne le décevra pas, puisqu'il achèvera sa carrière presque « millionnaire » en francs, faisant dire à Jean-Marie Dumur : *« C'était un compétiteur généreux, qui donnait toujours le meilleur de lui-même. Fatigué, il a dû cesser de courir de bonne heure, laissant le souvenir d'un sujet doué, n'ayant pas atteint les sommets, mais brave et facile. »* Détenteur d'un record de 1'14", attelé, et de 1'15", monté, **Imoko** avait, effectivement, de la qualité. Eclectique, qui plus est, il a signé ses neuf victoires sur autant d'hippodromes différents : Vincennes, Enghien, Cagnes-sur-Mer, Vichy, Cabourg, La Capelle, Le Croisé-Laroche, Lyon-Parilly, Rouen.

Meilleur encore était toutefois le pedigree d'**Imoko**, fils de l'étalon de tête **Viking's Way 1'15"** et de **Sépia 1'15"**, laquelle était bonne et, surtout, bien née, puisque sœur d'**Echo 1'11"** et future grand-mère de **Niky 1'10"**. On aura reconnu l'une des grandes familles actuelles du Haras des Coudraies, où a d'ailleurs été élevé **Imoko**. On ajoutera que les pères de

Kiss Me Coulonces, la mère du vainqueur du Critérium des 3 Ans, et sa pouliche née en 2010, par le même Imoko.



par Pierre Champion



Bernard Billard, à l'origine de la souche qui a donné naissance à Timoko

mères de celui-ci sont à l'avenant : **Jiosco, Ura, Pacha Grandchamp, Tamerlan, Emblème Royal**… Dès lors, **Imoko** avait sa place au haras, ce que confirme Jean-Marie Dumur : « *Mieux vaut un cheval avec du « papier », quitte à ce qu'il ait été moins bon en compétition… Le legs d'****Imoko****, c'est son pedigree. C'est sa générosité, aussi. Plutôt important physiquement, il s'accorde avec les petites juments ayant du « sang ». Il est améliorateur.* ***Timoko*** *est, certes, un champion, mais* ***Imoko*** *peut compter sur d'autres bons chevaux, à commencer par deux des miens,* ***Quita des Bordes*** *et* ***Sonia des Bordes****. En Hollande, où il a effectué une saison de monte, il a même donné un classique.* »

Une politique de soutien

Imoko étalon, il appartenait à son propriétaire de le soutenir en lui trouvant des juments. Comme on n'est jamais mieux servi que par soi-même, Paul Van Klaveren a joué le jeu, avec ses propres poulinières. C'est dans cet esprit que, conseillé par le correspondant du journal « Paris-Turf » en Hollande, il s'est rendu acquéreur de **Kiss Me Coulonces**, celle qui lui offrira **Timoko**. Cette fille d'**And Arifant 1'16"** est née dans la pourpre, ayant pour grand-mère la très remarquable **Vanina B 1'16".** Les performances de cette dernière, ainsi que celles de son fils, l'exceptionnel **Jorky 1'13",** sont résumées dans les pages qui précèdent, au chapitre consacré à **Timoko**, dans notre rubrique « Les grands vainqueurs ». On prolongera ici en rappelant que **Vanina B** était non seulement talentueuse, mais de grande naissance, en tant que fille du chef de race **Carioca II** et de **La Coulonces (1955-Atus II)**, laquelle était pétrie de classe, possédant beaucoup de vitesse, comme l'atteste son record de 1'15", resté fameux à l'époque. L'éleveur ornais, Bernard Billard, a d'ailleurs bâti l'essentiel de sa réussite autour de **La Coulonces**, qu'il avait achetée foal, puis conservée à l'élevage. Gagnante en province, **Kiss Me Coulonces** produisit d'abord au sein de l'élevage Billard, donnant l'utile **Paolo Coulonces 1'15" (Capitole)**. Elle rejoignit ensuite les effectifs de Jean Cottin, auquel elle procura un autre honnête élément en **Quiss du Goutier 1'17" (Podosis)**. Après quoi, elle fut revendue, pleine de **Jardy**. C'est là qu'intervient Paul Van Klaveren, qui l'achète pour 6.500 euros seulement. « *De* ***Jardy, Kiss Me Coulonces*** *aura* ***Scoop Star***, raconte Jean-Marie Dumur, *qui a gagné quatre courses et a des moyens. Puis, présentée une première fois à* ***Imoko****, elle « fera tilt » d'emblée, mettant bas* ***Timoko****. Le propre frère cadet de celui-ci,* ***Umoko****, également aux soins de Richard Westerink, est estimé. Ensuite, il y a eu un poulain de* ***Quido du Goutier****, né en 2009, puis à nouveau un produit d'****Imoko****, une femelle pour le coup, arrivée au printemps dernier, où la jument a été testée pleine d'****Imoko****, une nouvelle fois.* »

Imoko, « liste pleine » en 2011

Paul Van Klaveren a deux autres poulinières chez Jean-Marie Dumur, qu'il fait également saillir par son étalon. Concessionnaire automobile toutes marques, en Hollande, il s'adonne chez nous à sa passion des chevaux et des courses. L'avènement de **Timoko** est évidemment, pour lui, la récompense suprême. Il la savoure tour à tour à distance ou « en direct », au gré de ses déplacements en France, y compris aux Grandes Bordes, où il se rend au moins une fois par an, généralement à la fin de l'été, pour voir ses protégés.
Dans ce contexte, il va de soi qu'**Imoko** est de plus en plus demandé, étant d'ores et déjà « liste pleine » pour 2011, où une soixantaine de juments lui sont promises. Encore faut-il préciser qu'une vingtaine d'autres attendent d'éventuelles défections. En monte naturelle, Jean-Marie Dumur ne veut pas, en effet, placer la barre trop haut, préférant ménager son cheval et le faire durer. Très prolifique, **Imoko** a sailli quarante-cinq juments en 2010, dont quarante-trois ont été testées pleines, soit une rare et fort belle proportion. Le fils de **Viking's Way** sort, décidément, de l'ordinaire. Ce ne sont ni Paul Van Klaveren, ni Jean-Marie Dumur qui nous contrediront !



La Coulonces, ancêtre de Timoko, fut elle-même une compétitrice très douée



Jorky, le chef-d'oeuvre de cette famille, aux dix-huit succès de Groupe 1 et aux quatre Critériums victorieux

Imoko et quatre autres étalons

En plus d'**Imoko**, le Haras des Grandes Bordes propose les services de quatre étalons, officiant, pareillement, en monte naturelle. Il s'agit, par ordre alphabétique, de **Jason de Vandel 1'14" (Cézio Josselyn** et **Ellen de Vandel**, par **Sancho Pança)**, nouveau venu en 2011, de **Koktail de Perron 1'14" (Coktail Jet** et **Pensée Sauvage**, par **Eole Grandchamp)**, de **Mister Blue 1'13" (And Arifant** et **Galoche**, par **Buvetier d'Aunou)** et du vétéran, mais toujours fringant **Super Mâle 1'16" (Jiosco** et **Elite des Authieux**, par **Prince d'Avril)**.



par Pierre Champion



Pierre Julienne : « Allez Coulonces : une fille unique pas comme les autres ! »

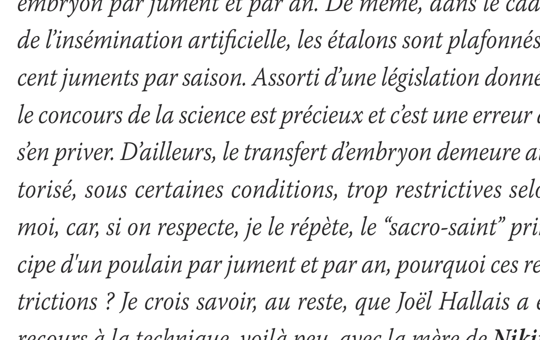
Pour un peu, Timoko ne serait pas né… C'est que La Coulonces, à laquelle il remonte, si brillante sur les pistes, fut avare de sa souche. Elle mit cependant bas une championne, Vanina B, qui n'eut elle-même qu'une femelle, Allez Coulonces, seule continuatrice de la lignée. Or, grand-mère de Timoko, celle-ci est née d'une transplantation embryonnaire, alors que sa mère, fatiguée, était âgée de 23 ans. A l'époque, c'était une première et ce ne fut pas facile à réaliser, d'autant qu'il y eut des aléas. Pierre Julienne, à l'origine de l'expérience, se souvient.



Vanina B, championne sur les pistes, fut ensuite une remarquable reproductrice, un tant soit peu, cependant, avare de sa souche…

*« Si ma mémoire est bonne, c'est Jean Prodhomme, alors animateur du département « Cheval » au Crédit Agricole d'Argentan et éleveur, soit dit au passage, de l'excellent **Boy du Pré**, qui, au cours d'une discussion où j'évoquais la possibilité de cette technique, me parla de **Vanina B** et des difficultés que son propriétaire, Bernard Billard, avait avec elle à la reproduction. La jument « coulait » à répétition, en effet, et perdait ses poulains. Il est vrai qu'elle avait beaucoup donné en compétition et était entrée au haras tardivement, à l'âge de 9 ans, engendrant d'emblée **Jorky**. Aussi, à 20 ans passés, **Vanina B** était-elle un peu, si vous m'autorisez l'expression, « au bout du rouleau », sans avoir encore de femelle pour la continuer, ce qui était fort regrettable, non seulement pour M. Billard, mais pour l'élevage trotteur français en général.*

*Mon point de vue est que la science peut pallier les faiblesses de la nature et qu'il faut savoir en tirer profit avec raison. Championne sur les pistes, ayant ravi le public de l'époque, mère d'un champion, **Vanina B** méritait, à mes yeux, cette assistance. Vous savez, le transfert d'embryon est un peu, pour les juments, comme l'insémination artificielle pour les étalons. Grâce à l'insémination, les mâles peuvent maintenant saillir tout en continuant à courir. C'est un progrès, pour le spectacle des courses et pour l'élevage. Je ne dis par, pour autant, qu'il faille généraliser la transplantation embryonnaire. Mais, pour avoir un produit de sélection, qui, autrement, ne naîtrait pas, c'est aller dans le sens de l'intérêt général. Bien sûr, il faut des garde-fous et, en l'occurrence, n'admettre qu'un embryon par jument et par an. De même, dans le cadre de l'insémination artificielle, les étalons sont plafonnés à cent juments par saison. Assorti d'une législation donnée, le concours de la science est précieux et c'est une erreur de s'en priver. D'ailleurs, le transfert d'embryon demeure autorisé, sous certaines conditions, trop restrictives selon moi, car, si on respecte, je le répète, le "sacro-saint" principe d'un poulain par jument et par an, pourquoi ces restrictions ? Je crois savoir, au reste, que Joël Hallais a eu recours à la technique, voilà peu, avec la mère de **Nikita du Rib**, et c'est bien. »*



Deux en un

« Cette mise au point étant faite, je reviens à mon propos initial. Avec l'accord de Bernard Billard, qui trouve l'idée intéressante et qui, de toute façon, sait que c'est sa dernière chance, nous décidons de tenter l'expérience. Pour ce faire, il nous faut, évidemment, une mère porteuse et même plusieurs, car, de la sorte, on multiplie les chances d'avoir au moins une jument receveuse qui soit synchrone avec la donneuse. Le problème est là, en effet : pour réussir un transfert d'embryon, il faut impérativement que la donneuse et la receveuse soient au même stade de leur cycle. Grâce à un traitement hormonal adapté, on fait en sorte qu'elles viennent en chaleur en même temps, afin que les ovulations coïncident, ou presque. La démarche reste cependant théorique, car la durée de la chaleur varie selon les juments, surtout si celles-ci sont âgées et moins bien réglées sur le plan gynécologique.

*Toujours est-il que Bernard Billard ayant opté pour **Lutin d'Isigny**, que j'avais sous ma responsabilité, aux Cruchettes, nous « récoltons » ce dernier et inséminons **Vanina B**, après nous être assurés le concours de deux receveuses ayant commencé leur chaleur en même temps que l'intéressée. Seulement là où la chaleur des deux dure*



Lutin d'Isigny aura été le dernier choix de Bernard Billard pour sa poulinière Vanina B

Pierre Julienne : « Allez Coulonces : une fille unique pas comme les autres ! »…

par Pierre Champion

*six jours, **Vanina B** prolonge la sienne jusqu'à douze jours… Nous ne sommes donc plus synchrones ! L'affaire paraît perdue, d'autant qu'il est très tard en saison* (N.D.L.R. : **Allez Coulonces** naîtra un 25 septembre). *Qu'à cela ne tienne, la curiosité nous pousse, après quelques jours, à aller tout de même voir si **Vanina B** est « embryonnée ». Or, que trouvons-nous ? Deux embryons ! La jument avait fait une double ovulation Que faire ? L'idée me vient de conserver les embryons au froid, de façon toute simple, sans technique particulière –c'était il y a plus de vingt ans et nous étions au stade expérimental–, le temps de « recaler » les deux juments receveuses. Une semaine après, celles-ci reviennent en chaleur. Nous attendons le moment propice, en choisissons une et tentons l'implantation d'un des deux embryons. Onze mois plus tard naîtra **Allez Coulonces** ! Quant au second embryon, gardé quelques mois supplémentaires, il sera utilisé la saison suivante et procurera **Banco Coulonces**, ultime produit de **Vanina B**. C'était du 100% de réussite, ce qui, je crois, ne s'est jamais répété depuis. En élevage, c'est comme en course : il faut tout faire bien, avec beaucoup de technique et un peu de chance.»*



Pour un peu, Timoko, remportant ici le Critérium des 3 ans, ne serait pas né… Comme cela eût été dommage !

« La fortune sourit aux audacieux ! »

*« Bernard Billard ne baptisa pas les deux produits au hasard. **Allez Coulonces**, cela signifiait* « Allez, on y va ! », *pour accompagner l'aventure, tandis que **Banco Coulonces**, c'était* « C'est tenu, c'est gagné ! », *pour souligner le petit exploit que nous avions réussi. Sagement, il choisira de garder **Allez Coulonces** inédite, la préservant pour la reproduction, même s'il la pensait suffisamment douée pour gagner à Vincennes. Quant à **Banco Coulonces**, il s'avérera un très utile compétiteur, remportant une quinzaine de courses.*

*Avec le recul, on peut dire aujourd'hui que, sans la science, un champion comme **Timoko** n'aurait pas vu le jour et que la lignée de **La Coulonces** se serait éteinte. Tout de même, cela eût été dommage ! Une chose est sûre : **Timoko** est, deux décennies plus tard, une belle récompense au choix de Bernard Billard de tenter une expérience qui aura fait date et au cours de laquelle il nous aura fallu, certes, de la chance, mais aussi de la conviction et de la hardiesse. Comme l'on dit, la fortune sourit aux audacieux ! »*



Jouer comporte des risques : endettement, dépendance,...
Appelez le 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé).

2011
AUX CRUCHETTES



Le choix, la technique le service et l'accueil

Saison 2011

BIESOLO
Sharif di Iesolo et Ossarie
3000€.HT *à la naissance*

CARPE DIEM
Workaholic et Krille
200€.HT *à la réservation reportable*
+2200€.HT *à la naissance*

GAI BRILLANT
Podosis et Altissima
2400€.HT *à la naissance*

JEANBAT DU VIVIER
Coktail Jet et Duchesse des Vaux
4500€.HT *à la naissance*

LEJACQUE D'HOULBEC
Workaholic et Vélinotte
2000€.HT *à la naissance*

MEAULNES DU CORTA
Voici du Niel et Cigale
300€.HT *à la réservation reportable*
+5200€.HT *à la naissance*

OTELLO PIERJI
Buvetier d'Aunou et Brettia
200€.HT *à la réservation reportable*
+4600€.HT *à la naissance*

PAD D'URZY
Kaisy Dream et Eminence de Vilzy
2400€.HT *à la naissance*

REPLAY OAKS
Le Big Boss et Gaia Somolli
200€.HT *à la réservation reportable*
+2100€.HT *à la naissance*

ROC MESLOIS
Look de Star et Héroïque Mesloise
300€.HT *à la réservation reportable*
+5200€.HT *à la naissance*



HARAS DES CRUCHETTES

Retrouvez tous nos étalons sur
lescruchettes.com

Tél. 02 33 35 42 11 - Fax. 02 33 36 14 67
les-cruchettes@wanadoo.fr